

LA **PRÉVENTION** DES VIOLENCES  
À CARACTÈRE SEXUEL **PAR L'AMÉNAGEMENT**  
**DES CAMPUS** D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

**PARCE QU'IL FAUT PARLER ET AGIR.  
PARCE QUE LES VICTIMES NE DOIVENT PLUS  
JAMAIS ÊTRE LAISSÉES À ELLES-MÊMES.**

**CE RAPPORT DE RECHERCHE A ÉTÉ FINANÇÉ PAR  
LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

#### **ÉQUIPE DE RÉALISATION**

##### **Recherche et rédaction**

Sophie Paquin, Ph. D., urbaniste  
Département d'études urbaines et touristiques  
Université du Québec à Montréal (UQAM)

##### **Avec la collaboration de**

Marie-Ève Desroches, M. Sc.  
Candidate au doctorat en études urbaines  
Institut national de la recherche scientifique (INRS) et UQAM

##### **Révision technique**

Guillaume Morest, architecte, et son équipe  
Firme CCM2 Architectes



Ce document peut être consulté sur le site Web du Ministère :  
[www.education.gouv.qc.ca](http://www.education.gouv.qc.ca)

© Gouvernement du Québec  
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, 2019  
ISBN 978-2-550-85128-8 (PDF)  
Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2019

19-00322

LA **PRÉVENTION** DES VIOLENCES  
À CARACTÈRE SEXUEL **PAR L'AMÉNAGEMENT**  
**DES CAMPUS** D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

**PARCE QU'IL FAUT PARLER ET AGIR.**  
**PARCE QUE LES VICTIMES NE DOIVENT PLUS**  
**JAMAIS ÊTRE LAISSÉES À ELLES-MÊMES.**



---

# TABLE DES MATIÈRES

---

<b>Sommaire</b>	<b>5</b>
<b>Introduction</b>	<b>9</b>
Guide pour la prévention par l'aménagement .....	10
Destinataires du guide .....	10
<b>1 Contexte de l'étude et approches de prévention</b>	<b>11</b>
1.1 Prévention de la violence et du harcèlement sur les campus .....	12
1.2 Méthodologie de cette étude .....	12
1.3 Prévention de la violence par l'aménagement des lieux .....	13
1.4 Sécurité et sentiment de sécurité .....	14
1.5 Approches de prévention situationnelle .....	14
1.6 Prévention de la violence et concertation des parties prenantes.....	16
<b>2 Principes d'aménagement visant à prévenir la violence</b>	<b>17</b>
2.1 Principe 1 : la visibilité .....	19
2.2 Principe 2 : la surveillance et l'accès à de l'aide.....	25
2.3 Principe 3 : la signalisation.....	29
2.4 Principe 4 : l'aménagement et l'achalandage.....	30
2.5 Principe 5 : l'entretien des lieux .....	33
2.6 Principe 6 : le soutien communautaire, la concertation et les communications.....	34
<b>3 Lieux typiques des campus et principes d'aménagement</b>	<b>37</b>
3.1 Résidences étudiantes.....	38
3.2 Grands équipements sportifs ou de spectacle.....	42
3.3 Salles de toilettes et vestiaires .....	43
3.4 Réseau piétonnier.....	45
3.5 Aires de stationnement .....	50
3.6 Desserte en transport collectif et voisinage du campus.....	53

<b>4 Planification des mesures de prévention par l'aménagement</b>	<b>55</b>
4.1 Principes d'action .....	56
4.2 Procédés pour la mise en place de mesures de prévention par l'aménagement .....	57
4.3 Équipe ressource .....	59
4.4 Agents facilitateurs de l'action.....	59
<b>Conclusion</b>	<b>61</b>
<b>Bibliographie générale</b>	<b>63</b>

---

# SOMMAIRE

---

La Stratégie d'intervention pour prévenir et contrer les violences à caractère sexuel en enseignement supérieur comprend plusieurs axes d'intervention. Parmi ceux-ci, on trouve des actions visant la sécurité des personnes. Certains lieux des campus peuvent, à cause de leur aménagement, de leurs usages, de leur localisation ou de leur achalandage, susciter un sentiment d'insécurité chez les personnes qui les fréquentent et même faciliter des actes de violence à caractère sexuel.

La présente étude propose des balises pour améliorer la sécurité et le sentiment de sécurité par l'aménagement des campus universitaires et collégiaux. Elle s'appuie sur une vingtaine d'entrevues menés avec des spécialistes canadiens travaillant dans des établissements d'enseignement supérieur. Une recension des écrits scientifiques et professionnels sur les principales techniques de prévention situationnelle de la criminalité et de la violence dans les lieux publics et semi-publics a aussi été réalisée. S'inscrivant dans une approche de prévention situationnelle et dans une logique d'autonomisation (*empowerment*), la méthode retenue dans cette étude a pour objectif d'améliorer le sentiment de sécurité et de guider la mise en place de conditions pouvant prévenir la violence sexuelle sur le campus. Cette méthode de prévention par l'aménagement s'est développée depuis 25 ans en s'appuyant sur la perspective des femmes en matière de harcèlement et de violence. Bien entendu, elle se traduit par des aménagements qui contribuent à la sécurité de toutes les personnes (ex. : éclairage à l'échelle des piétons, miroir d'angle dans les tunnels). Les mesures de sécurité proposées se veulent discrètes et durables. De plus, notre méthode s'adapte bien à la vision d'ouverture et de diversité que veulent promouvoir les établissements d'enseignement supérieur.

La prévention par l'aménagement s'ajoute à d'autres grandes stratégies pour combattre les violences à caractère sexuel. Elle ne se substitue pas à des actions institutionnelles ni à des transformations sociales. Elle vise à modifier les facteurs situationnels qui facilitent le passage à l'acte (ex. : lieu isolé où il n'est pas possible d'obtenir de l'aide) et à renforcer les dispositifs d'aménagement ayant un potentiel de protection (ex. : améliorer l'éclairage et éliminer les espaces où l'on peut se cacher).

La description des principes d'aménagement, de leurs paramètres et de leur mécanisme d'action aidera les professionnels à intégrer les différentes modalités de ces principes dans leurs projets sur les campus. Des exemples concrets sont donnés pour les résidences étudiantes, le réseau piétonnier intérieur et extérieur et les parcs de stationnement, qui sont des lieux typiques des campus. Le transport collectif et le voisinage du campus sont également examinés.

## LES PRINCIPES DE PRÉVENTION PAR L'AMÉNAGEMENT

---

### Principe 1 Visibilité

L'éclairage  
Le champ de vision  
L'absence de cachettes  
La réduction du nombre d'espaces à déplacements prévisibles

---

### Principe 2 Surveillance formelle et accès à de l'aide

L'accès à de l'aide et à du soutien  
Le contrôle physique des accès  
La surveillance formelle  
La surveillance technologique

---

<b>Principe 3</b> <b>Signalisation</b>	L'orientation La signalétique
<b>Principe 4</b> <b>Aménagement et achalandage</b>	L'aménagement convivial et fonctionnel La personnalisation de l'espace L'appui aux activités et l'achalandage Le design universel des campus
<b>Principe 5</b> <b>Entretien</b>	L'image Le nettoyage La maintenance
<b>Principe 6</b> <b>Soutien communautaire, concertation et communications</b>	Le soutien communautaire La concertation Les communications

Note : Ces principes d'aménagement et leurs paramètres constituent une version complètement renouvelée de ceux présentés dans les guides de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF) (Paquin, 2009) ainsi que de la Ville de Montréal (Paquin, 2002).

La prévention de la violence à caractère sexuel est l'affaire de toute la communauté universitaire et collégiale. Les étudiantes et étudiants, les enseignantes et enseignants, la haute direction, les syndicats, le personnel administratif et de soutien, de même que les associations sont les principaux acteurs à mobiliser pour favoriser un campus sans violence. Leur engagement dans la vie quotidienne de l'établissement, dans des comités de travail ou lors d'activités diverses est déterminant.

Ainsi, pour contrer ce type de violence, une culture organisationnelle de concertation entre les services de l'établissement est à développer. Un soutien fort de la haute direction dans la priorisation de la prévention et de la sécurité est aussi une condition gagnante. Enfin, la collaboration des différents services, une planification intégrée des projets et la consultation de la communauté à différentes étapes constituent de bonnes pratiques à mettre en place. Par exemple, la technique des marches exploratoires permet de mobiliser les parties prenantes tout en évaluant les lieux actuels selon les principes d'aménagement. Les ateliers de design participatif permettent quant à eux à une variété de personnes de collaborer en vue de proposer des solutions pour un endroit donné. Les marches exploratoires et le design participatif font appel à une intelligence et à une sensibilité qui résultent de la diversité des expériences quotidiennes. Ces techniques valorisent la participation de la communauté.



---

# INTRODUCTION

---

Dans le cadre de la Stratégie d'intervention pour prévenir et contrer les violences à caractère sexuel en enseignement supérieur, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a défini plusieurs axes d'intervention. Les actions sur les infrastructures des établissements d'enseignement supérieur font partie d'un de ces axes d'intervention sur les campus.

Il est possible d'appliquer différentes techniques d'aménagement pour créer un environnement bâti où les personnes se sentent en sécurité. Le présent document fait une revue des principales techniques d'aménagement visant la prévention situationnelle de la criminalité et de la violence à caractère sexuel dans les lieux publics et semi-privés. Il propose aussi des stratégies applicables sur les campus universitaires et collégiaux, que ce soit en matière de principes d'aménagement ou de processus de diagnostic et de planification.

## GUIDE POUR LA PRÉVENTION PAR L'AMÉNAGEMENT

L'angle d'analyse de ce guide se concentre sur les principes d'aménagement qui favorisent un environnement bâti protecteur, où l'on se sent en sécurité. Ainsi, ce guide propose des principes et des techniques pour réaliser une stratégie de prévention par l'aménagement sur les campus. La prévention par l'aménagement s'ajoute à d'autres grandes stratégies pour combattre la violence à caractère sexuel. Elle ne se substitue pas à des politiques institutionnelles ni à des transformations sociales en ce sens.

La description des principes d'aménagement, de leurs paramètres et de leur mécanisme d'action aidera les lectrices et lecteurs à les généraliser pour les utiliser dans plusieurs lieux. De même, des exemples d'application aideront les professionnels à saisir les différentes modalités que peuvent prendre concrètement ces principes.

Ce document est divisé en quatre chapitres :

- Le chapitre 1 présente la démarche de l'étude et les approches de prévention situationnelle;
- Le chapitre 2 explique les principes de la prévention par l'aménagement;
- Le chapitre 3 précise les interventions possibles dans des lieux typiques des campus tels que les résidences étudiantes ou le réseau piétonnier;
- Le chapitre 4 propose des techniques de planification qui misent sur la participation et la concertation.

## DESTINATAIRES DU GUIDE

Ce document de référence est destiné aux professionnels de la prévention et de l'aménagement ainsi qu'aux gestionnaires des immeubles. Il s'adresse également aux comités et aux associations des établissements qui veulent mettre en place des actions préventives pour améliorer la sécurité et le sentiment de sécurité sur le campus.

Le guide vise à outiller les communautés universitaires et collégiales pour qu'elles puissent mieux aménager leur milieu de vie selon leurs valeurs, les dispositions de la *Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur* (RLRQ, chap. P-22.1) ainsi que les mesures prévues à la Stratégie d'intervention pour prévenir et contrer les violences à caractère sexuel en enseignement supérieur.

# 1

---

## **CONTEXTE DE L'ÉTUDE ET APPROCHES DE PRÉVENTION**

---

## 1.1 PRÉVENTION DE LA VIOLENCE ET DU HARCÈLEMENT SUR LES CAMPUS

Le phénomène de la violence sexuelle est complexe, historique et systémique. Le modèle écologique traduit cette complexité en positionnant les différentes composantes du phénomène et en les distribuant dans quatre niveaux : individuel, relationnel, communautaire et sociétal. Pour prévenir la violence interpersonnelle ou sexuelle, plusieurs stratégies variées et adaptées selon les niveaux et les composantes ciblées peuvent être déployées. Quatre grands axes structurent la lutte contre les violences à caractère sexuel :

---

**« 1) S'INSCRIRE EN AMONT, PAR LE RECOURS À DES INTERVENTIONS PRÉCOCES ET L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE VIE DES FAMILLES; 2) FAIRE LA PROMOTION DE NORMES SOCIALES FAVORISANT LA NON-TOLÉRANCE DES AGRESSIONS SEXUELLES; 3) FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT D'HABILITÉS POUR PRÉVENIR LES AGRESSIONS SEXUELLES; ET 4) FAVORISER LA CRÉATION DE MILIEUX DE VIE SÉCURITAIRES »**

---

(Laforest, Maurice et Bouchard, 2018, p. 81).

Le gouvernement du Québec a retenu ces axes d'action dans sa Stratégie d'intervention pour prévenir et contrer les violences à caractère sexuel en enseignement supérieur. La création de milieux de vie sécuritaires implique des interventions sur les composants physiques et techniques du cadre bâti. C'est pourquoi le présent guide, qui s'appuie sur des entretiens avec des experts et une recension des écrits, propose des mesures d'aménagement pour améliorer la sécurité et le sentiment de sécurité sur les campus universitaires et collégiaux.

## 1.2 MÉTHODOLOGIE DE CETTE ÉTUDE

La stratégie de recherche s'est déployée en trois étapes. Premièrement, une recension de la littérature scientifique et technique a été réalisée. Les documents recensés traitent de la prévention de la violence à caractère sexuel et des crimes par l'aménagement du milieu. Deuxièmement, à cette revue documentaire s'est ajoutée l'étude des sites Web des universités canadiennes et américaines pour déterminer celles qui se distinguent dans la prévention par l'aménagement. Enfin, un échantillon a été constitué parmi celles-ci et des entrevues avec des acteurs clés d'universités canadiennes ont permis de préciser et de contextualiser les interventions. À noter que cette recherche a été approuvée par le comité d'éthique de la recherche de l'Université du Québec à Montréal (UQAM).

Un total de 19 personnes ont été interviewées à l'été et à l'automne 2018. De ces personnes, 17 viennent de 10 universités figurant parmi les 30 plus grandes au Canada. Les deux autres entrevues ont été réalisées avec des responsables travaillant dans des établissements d'enseignement collégial du Québec. Les rencontres duraient environ une heure. Trois entrevues ont été menées avec deux ou trois personnes en même temps. Six entrevues se sont déroulées au téléphone et les autres ont été conduites face à face sur les lieux de travail de la personne

rencontrée. Les spécialistes interviewés travaillent dans les cinq secteurs d'activité suivants (les appellations peuvent varier selon les établissements d'enseignement) :

- ✚ Le service de la prévention et de la sécurité;
- ✚ Le service des immeubles;
- ✚ Le service contre le harcèlement ou le centre de soutien contre les agressions et le harcèlement;
- ✚ Le service de la vie étudiante;
- ✚ Le comité étudiant ou paritaire sur la prévention de la violence sexuelle.

### **1.3 PRÉVENTION DE LA VIOLENCE PAR L'AMÉNAGEMENT DES LIEUX**

L'environnement bâti des établissements d'enseignement supérieur et de leurs campus présente souvent une configuration et des aspects architecturaux qui peuvent faciliter le harcèlement et la violence à caractère sexuel. De façon générale, les caractéristiques de l'aménagement d'un lieu, ses usages et ses éléments architecturaux peuvent être interprétés comme des indices par des personnes qui y voient une occasion de commettre un acte criminel ou de violence à caractère sexuel (Brantingham et Brantingham, 1991). Ils sont aussi perçus par les personnes qui pourraient être victimes. Ces indices se retrouvent par exemple dans les caractéristiques des lieux isolés, sans surveillance naturelle ni formelle ou dotés d'une visibilité restreinte. Dans ce cas, ils laissent à penser qu'il est difficile d'y obtenir de l'aide en cas de problème. Cela peut être vu comme une occasion de harcèlement pour certains ou, au contraire, nourrir la vigilance et attiser le sentiment d'insécurité des autres.

L'aménagement des lieux publics peut en outre rendre inquiètes et craintives des personnes qui vivent un sentiment de vulnérabilité en raison de leur condition personnelle ou sociale. En effet, certaines populations, notamment du fait de leur genre, de leur orientation sexuelle, de leur situation de handicap ou de leur âge, craignent pour leur sécurité dans les espaces publics ou semi-privés.

L'aménagement des lieux ne comporte pas uniquement des facteurs de risque ou d'insécurité. Des interventions architecturales et urbanistiques peuvent renforcer des facteurs de défense et de protection. Ainsi, des mesures d'aménagement et des moyens techniques peuvent réduire à la fois le sentiment d'insécurité des personnes et les occasions de crime et de violence contre elles. Ces stratégies mettent en place des conditions qui réduisent les possibilités de comportement de violence et de harcèlement. Par exemple, une allée piétonne bien éclairée ou une porte verrouillée lorsque la salle n'est pas utilisée peuvent diminuer la probabilité de harcèlement et renforcer le sentiment de sécurité.

## 1.4 SÉCURITÉ ET SENTIMENT DE SÉCURITÉ

Il est important de tenir compte des deux facettes que sont le sentiment d'insécurité et les actes de violence à caractère sexuel. Bien que liées, ces deux facettes ne se présentent pas de la même façon. Les statistiques sur la criminalité en sont un bon exemple. Des lieux peuvent susciter un sentiment d'insécurité même si l'on y dénombre officiellement peu d'actes de harcèlement et de violence en raison de leur faible fréquentation ou de la sous-déclaration de ces crimes. Cela ne veut pas dire que le lieu ne possède pas de caractéristiques donnant une occasion de harcèlement et qu'il est exempt de ce type de comportement. Consulter la communauté de l'établissement est important pour bien cerner et comprendre les différentes facettes de l'insécurité et de la violence à caractère sexuel vécues sur les campus.

## 1.5 APPROCHES DE PRÉVENTION SITUATIONNELLE

Les psychologues de l'environnement ont depuis longtemps étudié les relations personne-environnement et constaté que leur influence est mutuelle, complexe et sensible au contexte (Altman et Christensen, 1990; Gibson, 1986). De manière générale, si l'on se base sur les caractéristiques du cadre bâti, il est possible d'y voir des occasions de poser certaines actions (Hadavi, Kaplan et Hunter, 2015). Ces influences de l'environnement bâti sur les comportements se manifestent aussi lors de situations de violence et de harcèlement. Les approches de prévention situationnelle cherchent à agir sur ces facteurs environnementaux. Quelques recherches ont d'ailleurs traité du sentiment d'insécurité sur les campus d'enseignement supérieur en accordant une part de ce phénomène à l'aménagement des lieux (Fisher et Nasar, 1992; Day, 1994).

La prévention situationnelle par l'aménagement n'agit pas sur les causes sociétales de la violence interpersonnelle et du harcèlement. Elle vise plutôt à modifier les facteurs situationnels qui incitent une personne motivée à commettre un acte malveillant. Les méthodes de prévention par l'aménagement sont mises en œuvre à l'échelle des lieux et se basent sur certaines de leurs caractéristiques. Elles s'appliquent aux conditions du cadre bâti qui facilitent ou qui entravent les violences à caractère sexuel dans les lieux publics ou semi-publics. Conséquemment, si l'on souhaite opérer des changements dans les conditions sociétales qui alimentent la violence faite aux femmes et aux minorités sexuelles et de genre, il est nécessaire de mettre au point des stratégies complémentaires. Ces stratégies ne touchent pas les mêmes facteurs et ne se déploient pas aux mêmes échelles que la prévention par l'aménagement. Elles concernent souvent des situations de harcèlement entre personnes qui se connaissent. Adopter un ensemble de stratégies diversifiées est essentiel pour agir sur le continuum de la violence. Le présent guide s'appuie sur cette vision d'un continuum et en tire sa spécificité, soit de proposer des mesures d'aménagement pour contribuer à la prévention de la violence et au sentiment de sécurité sur les campus.

Trois méthodes qui partagent certains principes forment le noyau central de la prévention par l'aménagement :

1. La prévention du crime par l'aménagement (*crime prevention through environmental design*, souvent désignée par le sigle CPTED) (Jeffery, 1971; Crowe et Fennely, 2013) est aussi appelée « prévention de la malveillance par l'aménagement urbain » (DGHUC, 2007). Elle propose des mesures pour renforcer la territorialité, la surveillance, le contrôle des accès, la vulnérabilité des cibles potentielles, les activités complémentaires et légitimes, le travail sur l'image du lieu, le contrôle des déplacements ainsi que la gestion et l'entretien des lieux (Cozens, 2011; Armitage, 2017).

2. La matrice des 25 techniques de prévention situationnelle a été conçue par Clarke (2005, 1983) et le ministère de l'Intérieur britannique (Home Office). Les mesures qu'elle propose visent à augmenter l'effort ou le risque pour les assaillants, à réduire les bénéfices d'un passage à l'acte et à éliminer les fausses excuses ou les incitations pouvant servir de justifications à un acte répréhensible.
3. La méthode de l'aménagement sécuritaire du point de vue des femmes pour prévenir la violence à caractère sexuel a été mise au point dans plusieurs villes (METRAC, 1989; Wekerle et Whitzman, 1995; Paquin, 2002, 2009; Women in Cities International, 2008). Elle est composée de cinq principes d'aménagement et d'un principe de processus. Ses techniques d'application sont la signalisation, l'éclairage et le champ de vision, le renforcement de l'achalandage, la surveillance et l'obtention de l'aide ainsi que l'entretien.

Des évaluations et des revues systématiques ont montré l'efficacité des techniques de prévention par l'aménagement sur le sentiment de sécurité et les actes criminels (Marzbali et coll., 2012). Une recherche sur la prévention du crime menée sur une centaine de campus américains (Shariati, 2017) a montré que la prévention par l'aménagement pouvait réduire un bon nombre d'actes de violence contre les personnes et de crimes contre la propriété.

Les méthodes visant à modifier les conditions du cadre bâti s'appuient sur la théorie du choix rationnel (*rational choice theory*) de Cornish et Clarke (1986). Cette théorie postule qu'une personne, malgré une possible impulsivité, fait un choix calculé lorsqu'elle décide de poser un geste criminel ou de harcèlement. Ce choix se fait, entre autres, sur la base de la perception des indices émanant des caractéristiques de l'aménagement (Weisburd, Braga, Groff et Wooditch, 2017; Brantingham et Brantingham, 1991; Cohen et Felson, 1979). Ces caractéristiques peuvent créer des occasions ou, au contraire, des entraves. Elles peuvent constituer, comme cela a été mentionné précédemment, des facteurs de risque ou de protection face à des comportements de harcèlement ou de violence et à des actes criminels.

Conséquemment, ces méthodes cherchent à transformer le cadre bâti et sa gestion pour :

- rendre plus grand l'effort que doivent faire les agresseurs ou les délinquants pour atteindre leur cible;
- augmenter les risques que ces personnes se fassent surprendre et immobiliser;
- réduire les avantages apportés par la réalisation d'un acte criminel et de violence.

De plus, la méthode de l'aménagement sécuritaire basée sur la perspective de genre pour prévenir la violence sexuelle ajoute une importante dimension, à savoir l'autonomisation (*empowerment*) et le renforcement du sentiment de sécurité des personnes.

Plusieurs moyens permettent d'atteindre les objectifs poursuivis. Par exemple, des dispositifs technologiques et de patrouilles contribuent à la surveillance formelle des lieux. De même, la surveillance naturelle peut être favorisée par la présence de fenêtres et de cloisons avec des ouvertures permettant aux personnes qui fréquentent l'endroit d'exercer une forme de protection (*guardianship*). Ensuite, l'achalandage des lieux est stimulé par la mixité des usages, l'image que projette le site et le renforcement des comportements appropriés. Ces moyens contribuent à rendre « les comportements répréhensibles plus visibles et inacceptables » (traduction de Gibson et Johnson, 2013, p. 15). Certaines techniques de la prévention par l'aménagement peuvent ainsi renforcer le sentiment de sécurité et faciliter une utilisation saine et paisible des différents lieux du campus.

Notre approche s'appuie sur la prévention par l'aménagement selon la perspective de genre, mais en intégrant des principes et des moyens provenant des méthodes précédemment décrites. Tels qu'ils sont présentés, les principes, les mesures et les critères sont facilement transposables à différents projets d'aménagement et applicables à de nombreux endroits sur les campus. De plus, notre approche favorise la participation de toutes et de tous. Elle propose des mesures de sécurité discrètes et des aménagements conviviaux et durables. Enfin, elle s'adapte bien à la vision de respect et de diversité que veulent promouvoir les établissements d'enseignement supérieur.

## **1.6 PRÉVENTION DE LA VIOLENCE ET CONCERTATION DES PARTIES PRENANTES**

La prévention de la violence est l'affaire de toute la communauté universitaire et collégiale. Les étudiantes et étudiants, les enseignantes et enseignants, la haute direction, le personnel administratif et de soutien, les syndicats et les associations sont les principaux acteurs à mobiliser pour favoriser un campus sans violence. Leur engagement direct dans la vie quotidienne de l'établissement, dans des comités de travail ou lors d'activités diverses est à privilégier. Comme le mentionne l'une des personnes interviewées, « la politique sur les violences, ce n'est que le début du travail » (entrevue M1).

Certaines directions d'établissement sont des acteurs essentiels à mobiliser dans la mise en place de mesures de prévention de la violence et du harcèlement par l'aménagement. La concertation entre le service de la sécurité et de la prévention, le service des immeubles et de la gestion des espaces, le service de l'entretien ménager et le service responsable des programmes contre le harcèlement constitue une pratique organisationnelle à privilégier. De plus, les entrevues réalisées montrent qu'un soutien fort de la haute direction de l'établissement dans la priorisation de la prévention et de la sécurité est une condition gagnante. En effet, un appui constant et diversifié constitue un levier fondamental dans l'élaboration et le déploiement de différentes mesures qui assurent la sécurité et le sentiment de sécurité sur les campus.

Certains établissements donnent aussi à des groupes étudiants une place active dans la prévention. Ces derniers peuvent s'engager dans le service de raccompagnement le soir, dans des programmes de sensibilisation, dans l'organisation d'activités visant à accroître la sécurité, dans la réalisation de marches exploratoires et d'audits de sécurité sur le campus, dans la gestion de services d'aide aux victimes et dans des comités de concertation. La présence de la communauté étudiante et du personnel constitue un apport appréciable. Ce sont les experts de la vie quotidienne universitaire ou collégiale et les principaux agents et bénéficiaires des différentes mesures mises en place pour que les établissements soient exempts de violence et de harcèlement. Ils sont donc des acteurs de changement importants.

# 2

---

## **PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT VISANT À PRÉVENIR LA VIOLENCE**

---

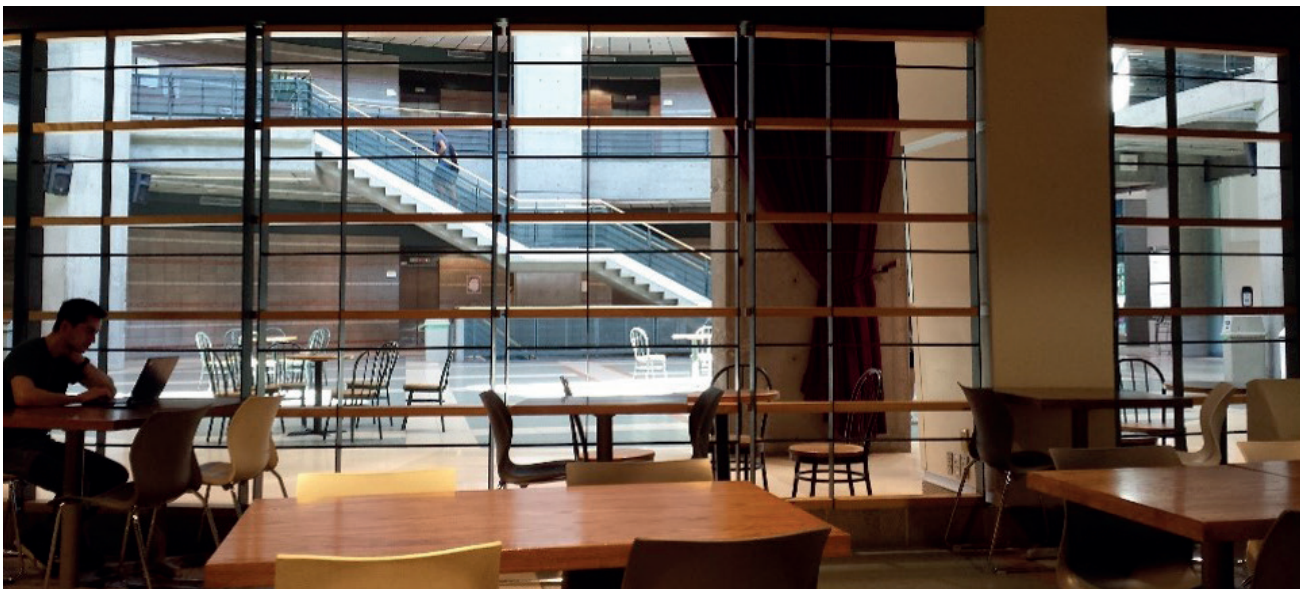
Ce chapitre introduit les principes de la prévention par l'aménagement qui permettent de réduire les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur. Ces principes ont pour but de prévenir les actes de violence tout en contribuant à l'aménagement de campus propices aux études et à la recherche, ouverts à la diversité et à la vie intellectuelle et où l'on se sent en sécurité. Ils sont présentés au tableau suivant, accompagnés des différents paramètres servant à leur mise en pratique.

<b>Principe 1</b> <b>Visibilité</b>	L'éclairage Le champ de vision L'absence de cachettes La réduction du nombre d'espaces à déplacements prévisibles
<b>Principe 2</b> <b>Surveillance formelle et accès à de l'aide</b>	L'accès à de l'aide et à du soutien Le contrôle physique des accès La surveillance formelle La surveillance technologique
<b>Principe 3</b> <b>Signalisation</b>	L'orientation La signalétique
<b>Principe 4</b> <b>Aménagement et achalandage</b>	L'aménagement convivial et fonctionnel La personnalisation de l'espace L'appui aux activités et l'achalandage Le design universel des campus
<b>Principe 5</b> <b>Entretien</b>	L'image Le nettoyage La maintenance
<b>Principe 6</b> <b>Soutien communautaire, concertation et communications</b>	Le soutien communautaire La concertation Les communications

Note : Les principes présentés dans ce document constituent une version complètement renouvelée de ceux publiés dans les guides de l'UMQ et du MCCC (Paquin, 2009) ainsi que de la Ville de Montréal (Paquin, 2002).

## 2.1 PRINCIPE 1 : LA VISIBILITÉ

La visibilité est ici entendue comme la capacité d'une personne à bien voir autour d'elle et à être vue. Une bonne visibilité donne des informations sur les lieux et les personnes qui y sont présentes. Ces informations contribuent à l'appréciation de la sécurité. La visibilité peut donner une impression de confiance et s'ajouter à la perception d'un contrôle personnel sur le milieu environnant. De plus, elle réduit momentanément la vulnérabilité des personnes. Elle favorise l'attention portée aux lieux, principalement par la surveillance naturelle (informelle) de la part des usagères et usagers. En effet, par leur présence et leurs activités, ces personnes exercent une forme de protection (*guardianship*). La surveillance naturelle peut même être proactive lorsque la communauté est mobilisée contre les violences à caractère sexuel. Les témoins actifs jouent un rôle important, car il s'agit de « personnes qui observent un comportement inacceptable envers quelqu'un d'autre et qui interviennent pour changer le cours des événements » (Université d'Ottawa, 2015). La visibilité dans les différents lieux du campus contribue à la prévention de la violence et à la sécurité des personnes.



Source : Sophie Paquin

**Figure 1**  
Ces espaces offrent de bonnes percées visuelles grâce au choix des matériaux et à l'organisation intérieure.

La visibilité qu'offre un lieu concourt aussi à sa surveillance (par des moyens techniques ou par des agents). Elle contribue ainsi de façon importante à la sécurité et au sentiment de sécurité, ce qui a été confirmé par les experts interrogés pour cette recherche. Les quatre paramètres suivants permettent d'assurer la visibilité : l'éclairage, le champ de vision, l'absence de cachettes et la réduction du nombre d'espaces à déplacements prévisibles.

### 2.1.1 Éclairage

L'éclairage est un facteur déterminant d'une bonne visibilité dans les lieux. C'est la caractéristique du cadre bâti qui favorise le plus le sentiment de sécurité et la prévention du crime, comme l'a montré la revue systématique de Welsh et Farrington (2009). Le contexte lumineux des espaces est perçu par la vision. Ce contexte est fortement modelé par l'éclairage lumineux. L'intensité de l'éclairage, sa direction et sa distance composent l'éclairage lumineux des lieux, mesuré en lux. Un flux lumineux (puissance lumineuse) d'un lumen couvrant un mètre carré fournit un éclairage d'un lux. Lorsqu'il s'agit de lieux publics, cette mesure (lux) qui incorpore la distance dans son calcul est intéressante. À titre d'exemple, une voie de circulation avec des trottoirs bien éclairés aura un éclairage global de 30 à 60 lux. L'éclairage lumineux d'un endroit est affecté par les revêtements et les surfaces qui réfléchissent la lumière à des niveaux variés. L'éclairage ambiant sur les lieux et la lumière provenant d'un bâtiment sont notamment pris en compte lors des études d'éclairage.

Des espaces extérieurs bien éclairés impliquent, au-delà de la quantité de lumière et de l'intensité de celle-ci, un certain nombre de luminaires stratégiquement placés, l'absence d'éblouissement, des contrastes adéquats et la minimisation des zones d'ombre par de l'éclairage à large spectre ou des lampadaires architecturaux judicieusement disposés. Les résultats de l'éclairage devraient permettre à quelqu'un de voir la présence d'autres personnes situées à environ 25 mètres. La maintenance des équipements d'éclairage est à prévoir pour en conserver les effets, que ce soit par leur entretien préventif ou par leur protection grâce à leur installation en hauteur ou leurs globes résistant au vandalisme.

En plus de ses propriétés directes en matière de visibilité, l'éclairage peut être un objet de design urbain et architectural qui contribue au paysage ou qui met en valeur l'aménagement des différentes parties du campus. Il peut ainsi renforcer l'image des lieux et y faciliter l'orientation.

Il est important de tailler périodiquement les arbres et les arbustes et de bien choisir leur essence pour éviter qu'ils entravent l'aire de diffusion de l'éclairage. Les entrées des bâtiments, les trottoirs, les allées piétonnières, les voies cyclables, les stationnements en retrait et les arrêts de transport en commun sont des lieux à prioriser. Par exemple, on devrait éviter de créer des zones très ombragées le long des voies piétonnes ou dans des lieux à la fréquentation inconstante.

Une démarche d'ensemble sur l'éclairage est utile, car elle permet de mieux créer les conditions favorisant le sentiment de sécurité et le confort des utilisatrices et utilisateurs. À ce titre, l'élaboration d'un plan lumière, appuyé sur des études d'éclairage, est à considérer pour les espaces extérieurs. Ce type de démarche permet d'établir des lignes directrices et des critères pour assurer la fonctionnalité, le design, la qualité, la constance et l'efficacité de l'éclairage (Paskovic, 2012).

### 2.1.2 Champ de vision

Un lieu qui procure un bon champ de vision permet aux personnes qui s'y trouvent de voir tout ce qui les entoure. Il a été démontré qu'un aménagement en ce sens constitue un facteur de protection à l'égard des crimes contre la propriété (MacDonald et Gifford, 1989). Dans le contexte de la prévention des violences à caractère sexuel, avoir un bon champ de vision peut faciliter l'anticipation de situations insécurisantes. À cet

effet, il est souhaitable de concevoir des espaces offrant une bonne perméabilité visuelle, par exemple dans les salles de rencontre ou au carrefour de couloirs. Offrir une vue dégagée dans ces espaces n'entraîne pas forcément un appauvrissement du design ni de la décoration, mais force à trouver des solutions ingénieuses pour inclure des percées visuelles et autres dispositifs pour améliorer la visibilité.

Ainsi, les entrées des édifices sont dégagées et facilement repérables, les stationnements intérieurs sont munis de colonnes apparentes de diamètre réduit, les aires extérieures disposent d'arbustes bien entretenus favorisant un bon champ de vision. « L'utilisation de matériaux transparents (ex. : mur en partie vitré, rampe d'escalier ajourée) de même que des miroirs d'angle dans les couloirs ou les cages d'escalier aux décrochements abrupts peuvent suppléer aux contraintes de l'architecture » (Paquin, 2009, p. 13).

Le champ de vision des personnes utilisant les voies piétonnes doit être suffisamment ample pour embrasser l'ensemble du lieu. Il doit également faciliter l'orientation de ces personnes dans l'espace et leur permettre de repérer plus facilement les destinations. Pour garantir la visibilité et procurer aux usagères et usagers un bon champ de vision, il faut éviter de construire des murets ou de longs murs aveugles (sans fenêtres) à proximité des voies piétonnes. Les entrées secondaires et les sorties de secours disposées en retrait de l'alignement des bâtiments peuvent aussi réduire le champ de vision. Pour que les gens aient une vue d'ensemble d'un lieu ou d'un sentier, il est souhaitable qu'il n'y ait pas de végétation ni d'éléments architecturaux bloquant la vue dans un espace compris entre 60 cm et 180 cm du sol (Université du Minnesota, 2009, cité par Bwalay, 2012).



Source : Sophie Paquin

### Figure 2

Les portes et les parois vitrées améliorent la visibilité de l'ensemble. Par contre, il faut éviter de placer une porte en retrait, car cela forme une alcôve qui peut créer une cachette à proximité de la zone étagée de circulation.

L'éclairage est une composante majeure qui complète la visibilité offerte par le champ de vision. Ce dernier est aussi associé au choix de localisation et d'orientation des différents bâtiments et des équipements extérieurs.

---

« IL EST SOUHAITABLE D'ÉLIMINER LES OBSTACLES VISUELS OU D'EN RÉDUIRE L'EFFET SUR LA PERCEPTION DU LIEU. IL FAUT DÉCLOISONNER LES AMÉNAGEMENTS INTÉRIEURS. À CET EFFET, IL EST NÉCESSAIRE D'INTÉGRER LE CRITÈRE DU CHAMP DE VISION LORS DE LA CONCEPTION DES AMÉNAGEMENTS OU LORS DES PROJETS DE RÉAMÉNAGEMENT. LES BÂTIMENTS DÉJÀ CONSTRUITS PEUVENT AUSSI ÊTRE ADAPTÉS POUR ATTEINDRE UNE BONNE PERFORMANCE AU NIVEAU DE LA VISIBILITÉ (ÉCLAIRAGE, PERCÉE VISUELLE, FENÊTRES). LORS DES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT, L'OPPORTUNITÉ SE PRÉSENTE POUR INTÉGRER CES CRITÈRES DANS LA CONCEPTION. »

---

CCM2 Architectes (2019)



Source : Marie-Ève Desroches

**Figure 3**  
Une percée visuelle permet de voir les deux côtés du muret longeant l'allée.

### 2.1.3 Absence de cachettes

Les cachettes sont des espaces qui, en raison de leur configuration ou de leur emplacement, sont en retrait ou peu visibles. Ces endroits sont problématiques dans la mesure où ils peuvent servir à des usages non souhaités et où l'on peut s'y cacher ou encore y entraîner quelqu'un sans son consentement. Les lieux comportant des cachettes sont susceptibles de susciter un sentiment d'insécurité chez plusieurs personnes. Les cachettes peuvent aussi être des endroits isolés ou éloignés des activités principales. Temporaires ou permanentes, elles peuvent être créées par des éléments architecturaux, la végétation ou la neige ou bien être la conséquence de l'entreposage de matériaux lors de travaux de construction ou de réaménagement.

---

**« LES CAGES D'ESCALIER DES SORTIES DE SECOURS, LES BUISSONS, L'ARRIÈRE DES CONTENEURS À DÉCHETS ET LES RECOINS DERRIÈRE LES BÂTIMENTS SONT DES EXEMPLES CLASSIQUES DE CACHETTES. »**

---

Sophie Paquin (2009, p. 13)

La majorité des campus étant déjà construits, la stratégie à privilégier est alors de réduire le potentiel de cachette des espaces actuels. Pour ce faire, on peut verrouiller l'accès à certains lieux ou en modifier l'aménagement (ex. : par l'ajout d'éclairage, de miroirs, de percées visuelles ou de caméras de surveillance) pour atténuer les caractéristiques qui font d'eux de bonnes cachettes.

Les espaces extérieurs entourant les bâtiments sont aussi à considérer. Il faut réduire le nombre de cachettes potentielles que peuvent constituer les escaliers excentrés ou l'entreposage d'équipements de sport, de conteneurs à déchets et à matières recyclables ou même de la neige. De plus, il peut être judicieux d'éliminer une cachette en la transformant pour qu'elle accueille de nouveaux usages selon les besoins de la communauté.

On peut en outre trouver des cachettes aux alentours du campus, dans des endroits publics et privés très variés : les cours arrières, les stationnements, les interstices du cadre bâti ou les bâtiments eux-mêmes. Il peut être laborieux d'amener les acteurs hors campus à modifier leur aménagement. Dans ce cas, la concertation des parties prenantes devient une stratégie nécessaire.

### 2.1.4 Réduction du nombre d'espaces à déplacements prévisibles

Certains espaces imposent des déplacements prévisibles, c'est-à-dire qui ne peuvent s'effectuer par aucun autre chemin le long du trajet. Les cages d'escalier, les tunnels piétonniers, les passerelles et les dédales de couloirs sont des exemples de tels espaces. Ils suscitent souvent un sentiment d'insécurité, car ils pourraient faciliter une situation de harcèlement en isolant une personne qui y circule.

Le problème des espaces à déplacements prévisibles devrait être soulevé dès la phase de conception des nouveaux équipements. Les projets de réaménagement d'équipements existants sont quant à eux souvent propices à ce type de problème et une attention particulière devrait être apportée aux détails de l'organisation de l'espace et du choix des matériaux. Diverses solutions sont possibles pour mitiger le risque que présentent ces espaces. Par exemple, on peut les réaménager de façon à procurer un champ de vision assez large et à créer, si possible, des sorties ou des carrefours qui offrent d'autres chemins à emprunter au besoin. L'installation d'un bon éclairage, de miroirs d'angle et de téléphones d'urgence avec caméra est une autre possibilité. Par ailleurs, la fréquentation par les étudiants et les employés permet une certaine surveillance naturelle.

À cela devraient s'ajouter des patrouilles régulières effectuées par les services de prévention et, selon les lieux, des caméras de surveillance. De plus, les espaces à déplacements prévisibles sont souvent négligés sur le plan de la décoration et de l'entretien. S'ils sont bien situés ou si leur maintien est nécessaire, on devrait les rendre plus agréables et conviviaux. Cela peut même contribuer à augmenter leur fréquentation et leur sûreté.



Source : Sophie Paquin

**Figure 4**  
Un couloir avec des décrochements et des casiers constitue une configuration très fréquente dans les bâtiments des campus.

## 2.2

### PRINCIPE 2 : LA SURVEILLANCE ET L'ACCÈS À DE L'AIDE

Pour bien appliquer le principe de la surveillance et de l'accessibilité, il faut distinguer les mesures qui relèvent de l'aménagement de celles qui relèvent des opérations et des activités. À ce titre, tous les professionnels interrogés ont mentionné l'utilité des patrouilles et des dispositifs technologiques pour que les campus soient plus sécuritaires. C'est ce qui est nommé la surveillance formelle. Elle contribue à la possibilité d'obtenir de l'aide. On lui attribue même un effet dissuasif lorsque se présentent des occasions d'actes criminels ou de gestes de violence. Elle permet surtout de détecter les situations problématiques et d'en identifier les protagonistes.

Une stratégie de prévention misant beaucoup sur des moyens technologiques doit cependant prévoir les ressources humaines et matérielles nécessaires pour l'intégration et le fonctionnement de ces solutions. De plus, des espaces supplémentaires sont souvent à prévoir pour assurer leur déploiement dans les immeubles (CCM2 Architectes, 2019).

#### 2.2.1 Accès à de l'aide et à du soutien

Un accès visible à de l'aide contribue au sentiment de sécurité tout en offrant une ressource utile en cas de problème (Paquin, 2006). Pour mettre en œuvre ce paramètre, on peut agir sur la localisation stratégique des points d'aide (dispositifs, ressources) et des comptoirs d'accueil. On peut également s'assurer que ceux-ci sont facilement repérables et, s'il y a lieu, offrir de la formation aux employés pour les outiller dans leurs fonctions d'accueil et de renseignement, notamment sur les questions liées au harcèlement et à la violence sexuelle. Des écrans posés à différents endroits du campus peuvent aussi afficher des informations de prévention et d'accès à de l'aide en cas de situations de violence à caractère sexuel.



Le déploiement à large échelle de systèmes de téléphones et d'intercoms d'urgence à des carrefours et à des endroits où les personnes peuvent être vulnérables ou isolées en raison de leur condition ou de l'achalandage inconstant (ex. : vestiaires des installations sportives, stationnements et sentiers piétonniers) est à prévoir. Ces appareils devraient être disposés dans un espace bien éclairé et être dotés d'une signalétique permettant un repérage rapide (ex. : un panneau lumineux). Une caméra pourrait accompagner le dispositif pour faciliter l'identification du problème à l'origine de l'appel et pour rendre plus conviviale l'interaction de la personne avec les préposés à la sécurité.

Source : Marie-Ève Desroches

#### Figure 5

Des bornes de secours dotées d'un téléphone ou d'un intercom, facilement repérables et placées dans des endroits dégagés et visibles, permettent d'obtenir de l'aide.

Des applications mobiles sont aussi une solution adoptée par plusieurs établissements d'enseignement supérieur. En plus d'inclure des cartes du campus, elles transmettent des notifications d'urgence, des informations sur la sécurité et des directives à suivre. Comme elles permettent des communications bidirectionnelles, les membres de la communauté universitaire ou collégiale peuvent signaler des situations problématiques au service de prévention. Certaines permettent également de réserver le service de accompagnement lorsque celui-ci est offert sur le campus. Ces applications ouvrent donc différentes possibilités d'obtenir de l'aide et d'augmenter la sécurité des personnes.

### **2.2.2 Contrôle physique des accès**

L'approche proposée ici vise à favoriser l'inclusion plutôt qu'à réduire l'accès au campus. Néanmoins, les approches de prévention situationnelle recommandent de contrôler les accès en fonction d'horaires ou de les réserver aux personnes qui en ont besoin, surtout pour des zones semi-publiques (ex. : les résidences étudiantes). Le verrouillage des portes, l'accès contrôlé à certains secteurs, la nécessité de détenir une carte d'identité ou des autorisations spécifiques, les codes d'entrée ainsi que les postes d'accueil où l'on doit décliner son identité constituent des mécanismes typiques du contrôle de la fréquentation et de la restriction des accès aux seules personnes autorisées.

Bien que le contrôle des accès à certains lieux ait une bonne acceptabilité sociale, il est difficile et peu souhaitable de l'étendre à la majorité du campus. Il y a un judicieux équilibre à mettre en place entre le contrôle de l'accès et la volonté de laisser les lieux ouverts à diverses utilisations compatibles avec les valeurs de l'établissement. Certains auteurs avancent que les lieux achalandés regroupent des gens susceptibles d'exercer une certaine surveillance naturelle, ce qui peut avoir un effet dissuasif sur une personne encline à poser un acte malveillant. De plus, l'achalandage favoriserait le sentiment de sécurité des utilisatrices et utilisateurs de l'endroit (Jacobs, 1961; Wekerle et Whitzman, 1995; Hillier et Sahbaz, 2009). Néanmoins, la majorité des recherches sur les cambriolages en ville montrent que les lieux les plus touchés sont ceux situés près de voies très passantes (Armitage et Monchuk, 2011). Cela peut s'expliquer par la théorie des occasions et des routines. Cette théorie postule que lors de leurs activités quotidiennes, les personnes disposées à poser un acte criminel observent les différentes configurations des lieux et y voient des occasions de réaliser leurs desseins (Wilcox et Cullen, 2018; Cohen et Felson, 1979).

On ne peut pas généraliser ces résultats pour appliquer sans discernement des mesures relatives à la localisation des lieux et au renforcement du contrôle des accès sur les campus. Toutefois, selon les actes que l'on souhaite prévenir, et tout en maintenant un équilibre adéquat entre contrôle et libre accès, il est possible d'implanter des moyens de mitigation des risques. À cet effet, on peut installer un poste d'accueil, des caméras de surveillance, des codes d'accès, des affiches sensibilisant les usagères et les usagers aux mesures de prévention, des téléphones d'urgence et un bon éclairage.



Source : Sophie Paquin

### Figure 6

Un lecteur de cartes magnétiques installé sur la porte d'entrée permet de contrôler l'accès aux résidences étudiantes et de le réserver aux personnes qui y habitent et à leurs invités.

## 2.2.3 Surveillance officielle

Les services de sécurité peuvent effectuer une surveillance officielle du campus par des patrouilles à pied, à vélo, en voiturette électrique et en véhicule. Les agents mobiles assurent une présence dissuasive pour prévenir le harcèlement, mais également pour offrir de l'aide de première ligne dans différentes situations. À ce titre, les employés de la maintenance et les agents de sécurité doivent porter des badges ou d'autres signes qui les rendent facilement identifiables.

Certaines universités mettent en place un service de vérification de la sécurité personnelle via un cellulaire ou un appareil de radio mobile. Le programme *Work alone/walksafe* de l'Université de Toronto permet aux personnes qui travaillent plus tard, dans des endroits peu fréquentés ou qui craignent pour leur sécurité, de bénéficier sur demande auprès du service de prévention de l'établissement de ce type de protection. Sur le plan technique, on peut ajouter qu'une couverture cellulaire et wifi pour l'ensemble des espaces, dont les stationnements et les couloirs souterrains, est nécessaire.

## 2.2.4 Surveillance technologique

Le déploiement d'un système de caméras fait partie des stratégies pour prévenir et sanctionner les actes de violence à caractère sexuel. La vidéoprotection permet l'identification des auteurs de méfaits en temps réel ou différé en vue de poursuites judiciaires de même que la surveillance des lieux et l'appui aux opérations lors d'événements nécessitant l'intervention des services de sécurité. On lui attribue aussi une fonction dissuasive en matière de comportements problématiques grâce à la présence apparente de ses appareils. Néanmoins, ce type de système ne sera pleinement efficace que s'il est accompagné d'un suivi étroit :

---

**« L'EFFICACITÉ ET LE POUVOIR DE DISSUASION DE LA VIDÉOPROTECTION DÉPENDRONT EN GRANDE PARTIE DE LA RÉPONSE APPORTÉE À LA SUITE DE LA DÉTECTION D'UN ÉVÉNEMENT CONSIDÉRÉ COMME ANORMAL. LE DISPOSITIF SERA PERÇU COMME TRÈS EFFICACE SI UNE INTERVENTION HUMAINE (PAS NÉCESSAIREMENT POLICIÈRE) A LIEU RAPIDEMENT APRÈS LE DÉCLENCHEMENT D'UN INCIDENT »**

---

(Commission nationale de vidéosurveillance de France, 2009, p. 17).

Les caméras de surveillance sont particulièrement utiles dans les endroits du campus où les personnes sont isolées (ex. : tunnels, vestiaires, toilettes et stationnements intérieurs), aux entrées des bâtiments et dans certains lieux sans contrôle des accès.

Les systèmes de vidéosurveillance ne font pas l'unanimité. Ils suscitent des inquiétudes quant à la vie privée et à la liberté collective des membres de la communauté universitaire et collégiale. Une charte ou un règlement interne sont nécessaires pour établir les objectifs et les instances responsables de la surveillance, les balises éthiques et les modalités de plainte la concernant, le protocole d'installation et d'exploitation des appareils, les règles de conservation, de consultation et de destruction des bandes enregistrées ainsi que la procédure d'évaluation du système et de ses résultats. Une telle politique institutionnelle, où les façons de faire sont clairement énoncées, permet d'encadrer les pratiques et de rassurer la communauté.

## 2.3

### PRINCIPE 3 : LA SIGNALISATION

La signalisation favorise une meilleure orientation sur le campus ainsi que dans les pavillons, les bâtiments et les espaces connexes. Elle permet aux personnes de se retrouver sur le campus. L'organisation physique du campus y concourt, que ce soit par l'aménagement des espaces, la localisation des secteurs d'activités, les repères dans l'organisation de l'ensemble du campus et la simplicité des zones de circulation principale. La lisibilité de l'aménagement et des usages (aussi appelée « lecture du lieu ») permet une perception et une compréhension rapides et globales de l'endroit.



Source : Marie-Ève Desroches

**Figure 7**  
La signalisation du campus comprend différents panneaux, dont des cartes d'orientation. Ici, des photos des pavillons et des installations facilitent le repérage de ces éléments sur le campus.

#### 2.3.1 Orientation

La signalisation d'orientation permet de savoir où l'on est, de trouver son chemin et de se donner des repères. Cela peut susciter un certain sentiment de contrôle sur son environnement, ce qui est sécurisant. Les éléments de signalisation devraient aussi permettre de trouver rapidement de l'aide en cas de besoin, que ce soit un téléphone d'urgence, les services de sécurité ou le service responsable de la lutte contre les violences à caractère sexuel. Les bâtiments et les caractéristiques de certains aménagements du campus peuvent devenir des repères. Il en va de même des œuvres d'art public, des essences d'arbres, des couleurs utilisées et de la disposition de l'éclairage.

#### 2.3.2 Signalétique

Le principe de signalisation se traduit également par la signalétique, qui informe et oriente les personnes à l'aide de panneaux, d'écrans, d'enseignes, de marques, de pictogrammes, de couleurs et d'autres signes visuels. La signalétique doit être précise, simple, uniforme et stratégiquement placée sur le campus. Elle doit de plus être éclairée dans les espaces extérieurs.



Source : Sophie Paquin

### Figure 8

Un site de régénération naturelle situé près des allées et des bâtiments est signalé par un panneau qui indique la raison de la coupe limitée des plantations.

## 2.4

### PRINCIPE 4 : L'AMÉNAGEMENT ET L'ACHALANDAGE

Les campus d'enseignement supérieur comprennent habituellement plusieurs zones intérieures et extérieures destinées à différents usages, que ce soit des espaces de formation, de socialisation, d'étude, de repos, de recherche, de sport, d'habitation, etc. La fréquentation des lieux du campus varie selon les heures et les jours. Dans ces conditions, il peut être difficile d'assurer un achalandage régulier et une surveillance naturelle dans tous ces lieux. Selon les moments, des espaces peuvent sembler inoccupés, ce qui peut affecter le sentiment de sécurité. La localisation des secteurs d'activités et l'aménagement des lieux pour le confort et la fonctionnalité entraînent l'achalandage. Celui-ci crée de la surveillance naturelle, qui peut dissuader une personne mal intentionnée de passer à l'action. De plus, dans les endroits fréquentés, les gens peuvent obtenir de l'aide si un problème survient ou se joindre à d'autres pour échapper à une situation qu'ils jugent à risque. L'achalandage des lieux favorise donc, dans une certaine mesure, la sécurité des personnes. Les quatre paramètres présentés dans les prochaines rubriques permettent de concrétiser le principe de l'aménagement et de l'achalandage.

#### 2.4.1 Aménagement convivial et fonctionnel

Parmi les objectifs que doit atteindre le programme d'aménagement d'un lieu à usage collectif figure celui de favoriser les interactions sociales désirées ou d'offrir des espaces pour le travail intellectuel ou la détente. Les lieux de rencontre doivent être bien aménagés, c'est-à-dire dotés d'une bonne fenestration, de mobilier, d'un éclairage approprié et des équipements nécessaires pour l'accès au réseau Internet et l'alimentation électrique des portables. Il en va de même pour les aires de repos et de travail individuel, où l'on devrait assurer une bonne visibilité. Une fontaine d'eau potable et différentes commodités sont à installer à proximité de ces lieux pour inciter les personnes à les fréquenter. Les espaces de rencontre, de détente et d'étude regroupés en grappe et situés à plusieurs endroits du campus contribuent à la convivialité de l'environnement bâti. À cet effet, des critiques ont été formulées concernant l'aspect rébarbatif de certaines mesures et de certains aménagements de sécurisation. Les mesures de contrôle d'accès disproportionnées par rapport aux réalités du terrain, les aménagements donnant des allures de forteresse et l'inconstance des processus de consultation de la collectivité ont été plusieurs fois observés (Welsh et Love, 2017). Évidemment, ce ne sont pas les effets

recherchés. Notre approche mise sur une modulation de plusieurs paramètres (ex. : visibilité, signalétique, achalandage) afin d'assurer un environnement bâti inclusif, sain et paisible.

L'aménagement des aires d'attente du transport en commun doit aussi répondre à des objectifs de sécurité, de fonctionnalité et de confort. Ainsi, l'utilisation de cloisons vitrées et d'éclairage ne créant pas de zone d'ombre est à privilégier.

La conception des espaces entre les bâtiments et l'aménagement des alentours des chemins principaux et secondaires devraient limiter la présence d'espaces isolés où la visibilité est restreinte (ex. : par des murs aveugles). L'ajout de plantations, l'aménagement paysager et la création de jardins font aussi partie des stratégies recommandées. Les essences d'arbres et de plantes doivent être sélectionnées selon les usages à proximité, principalement près des entrées, des aires de repos, des stationnements et des arrêts de transport en commun ainsi que le long des voies piétonnes et cyclables. Des projets d'aménagement paysager soutenus par la communauté académique peuvent être une avenue intéressante non seulement pour la formation professionnelle, mais aussi pour l'appropriation des lieux et l'établissement de liens sociaux solidaires.



Source : Marie-Ève Desroches

#### Figure 9

Le lieu comporte un aménagement étagé et un muret aveugle qui créent des obstacles visuels et une fermeture de l'espace. La visibilité limitée, l'impression d'isolement et la faible surveillance naturelle caractérisent ce lieu.

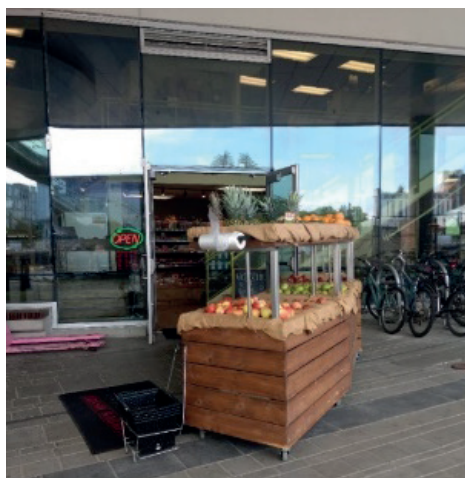
### 2.4.2 Personnalisation de l'espace

Un aménagement différencié des lieux privés et publics, des arrangements physiques, du mobilier, des jardins intérieurs et des plantations, des parois vitrées, des objets ou des marques qui personnalisent les lieux témoignent de la présence de propriétaires ainsi que d'usagers et d'usagers soucieux de leur milieu. La personnalisation de l'espace démontre une forme de propriété symbolique et de sentiment d'appartenance. Elle donne l'indice que l'on prend soin de cet espace. Il est donc plus hasardeux d'y poser des actes malveillants.

### 2.4.3 Appui aux activités et achalandage

Les mesures d'appui aux activités tenues dans certains endroits et le soutien de l'achalandage contribuent à rendre les lieux du campus plus fréquentés. Parmi ces mesures, on peut prévoir des espaces flexibles pour l'installation de kiosques et la localisation de services aux étudiants à proximité. Une autre solution serait de placer les salles de toilettes près des lieux d'activités et des postes d'accueil.

Certains usages du quartier environnant cohabitent plus difficilement avec ceux du campus. C'est particulièrement le cas pour les campus situés dans des quartiers urbains denses. Il est donc utile d'identifier les usages et les fonctions à proximité du campus et d'en estimer les effets sur la sécurité de la communauté étudiante. Par la suite, il peut être recommandé d'atténuer ou, au contraire, de renforcer les effets de frontière entre le campus et son environnement. La concertation entre les parties prenantes est souvent une condition de succès de cette démarche.



Source : Marie-Ève Desroches

**Figure 10**

Un kiosque de produits alimentaires à manger sur le pouce constitue un équipement complémentaire par rapport à l'usage du lieu. Ce type de complément rend l'endroit plus agréable tout en consolidant sa fréquentation.

#### 2.4.4 Design universel des campus

Le design universel consiste à prendre en compte les différentes limitations fonctionnelles pour faire des aménagements qui sont accessibles à tout le monde. Mettre en place des mesures d'accessibilité universelle permet aux personnes à mobilité réduite ou ayant des limitations fonctionnelles de bénéficier des espaces d'étude et de rencontre ainsi que de se déplacer aisément sur le campus.

---

##### « LE DESIGN UNIVERSEL SE CONCRÉTISE PAR CERTAINES MESURES :

- ✚ Installer des revêtements antidérapants aux carrefours des couloirs et dans les pentes et descentes;
- ✚ Planifier un réseau simple et hiérarchisé de couloirs libres d'obstacle, faciles d'orientation, où les transitions entre les lieux sont aisées;
- ✚ Privilégier l'accès de plain-pied aux lieux, dont les entrées;
- ✚ Utiliser des matériaux avec des couleurs contrastées dans les espaces de transition;
- ✚ Aménager les aires d'attente du transport adapté pour qu'il soit dans des endroits bien éclairés, confortables quant aux intempéries, avec une bonne visibilité, où les personnes ne sont pas isolées.»

---

Société Logique (2014, 2017)

Les établissements sont invités à se doter d'une série de critères allant au-delà des normes minimales des différents codes de construction nationaux dans le but d'améliorer l'accessibilité pour tous sur l'ensemble du campus.

## 2.5

### PRINCIPE 5 : L'ENTRETIEN DES LIEUX

Le principe d'entretien vise à offrir un milieu de vie propre et agréable. Le bon entretien des espaces publics de l'établissement les rend accueillants et fréquentés, en plus d'inciter les personnes à ne pas les dégrader.

L'entretien concourt à l'image du lieu et montre le souci des utilisatrices et utilisateurs ainsi que de l'établissement d'en prendre soin et de veiller à la sécurité. Un bon entretien exercerait un effet dissuasif. Il contribuerait à la réduction du nombre d'incivilités et d'actes criminels, tout en renforçant le sentiment de sécurité.

#### 2.5.1 Image

L'ambiance d'un lieu et les perceptions générales quant à son design et à sa fréquentation forment l'image (Newman, 1972). Pour Cozens, Saville et Hillier (2005), l'image d'un espace découle principalement de la gestion et de l'entretien de cet espace. Cette construction sociale de l'image est affectée par les traces d'incivilité et de dégradation que l'on peut trouver sur un lieu. Par exemple, des signes de vandalisme ou des déchets à la traîne sur les voies piétonnes du campus et dans les espaces publics environnants pourraient envoyer le signal d'un certain abandon. Suivant cette logique, le manque d'entretien et de prise en charge d'un endroit par les propriétaires ou les usagères et usagers donnerait des indices favorables aux personnes susceptibles de poser des actes malveillants. C'est ce qu'affirme la théorie de la fenêtre brisée (Wilson et Kelling, 1982). *A contrario*, le bon état des lieux montre que l'on assure une certaine protection de l'endroit et de ses occupants. Les principes d'action formulés par cette théorie sont intégrés dans la plupart des programmes de prévention situationnelle.

#### 2.5.2 Nettoyage

Les lieux de rencontre et les carrefours des voies de circulation (couloirs, aire d'attente de l'ascenseur, etc.) sont, par la nature de leurs fonctions, plus susceptibles de nécessiter un nettoyage régulier. L'installation de poubelles à de nombreux endroits soutient l'adoption de comportements de propreté par la communauté.

#### 2.5.3 Maintenance

Le principe d'entretien repose aussi sur la maintenance des équipements selon une approche proactive. Par exemple, pour être efficace, l'ensemble des équipements d'éclairage doit être bien entretenu. La vérification périodique du système et de ses résultats est à prévoir.

De même, la végétation doit être périodiquement taillée pour qu'elle ne forme pas une cachette et qu'elle n'obstrue pas l'éclairage ni le champ de vision. Un programme d'entretien continu est à mettre en place.

## 2.6

### PRINCIPE 6 : LE SOUTIEN COMMUNAUTAIRE, LA CONCERTATION ET LES COMMUNICATIONS

Dans la méthode de la prévention par l'aménagement, le soutien communautaire, le travail en concertation avec les acteurs et des communications constantes à différents niveaux sont importants. Ils constituent les piliers du présent principe de processus.

#### 2.6.1 Soutien communautaire

La participation de la communauté aux stratégies de prévention est fondamentale. Il est donc souhaitable de la consulter et de la mobiliser largement. La consultation pour des projets d'aménagement ou de gestion des espaces peut se faire à différentes étapes : la vision, le diagnostic, la planification ou l'évaluation. Un bilan des consultations menées maintient la confiance des parties prenantes et même de la communauté de l'établissement.

Dans la perspective de mobiliser cette communauté, il est possible d'établir des collaborations intéressantes avec les organisations étudiantes pour la prestation de services. Parmi les nombreux établissements d'enseignement qui offrent des services de raccompagnement le soir, plusieurs en confient la responsabilité aux organisations étudiantes ou embauchent des duos étudiants qui accomplissent ce travail. Dans certaines universités, ce sont les associations étudiantes qui ont démarré le service de raccompagnement et qui en dirigent les opérations. Souvent, ces associations collaborent à la réalisation de marches exploratoires et d'audits de sécurité. Enfin, mettre sur pied un programme pour soutenir des projets étudiants visant à améliorer le sentiment de sécurité est une autre façon de faire participer la communauté.

Le soutien apporté à la communauté peut quant à lui prendre différentes formes en plus de l'intervention psychosociale. Les activités de sensibilisation et des formations pour les témoins actifs et pour l'apprentissage de la communication non violente sont de plus en plus prisées. De même, on peut offrir sur le campus des formations sur l'autodéfense verbale et physique dans une optique d'autonomisation (*empowerment*). Ces formations contribuent à la prévention des agressions sexuelles et diminuent le sentiment de vulnérabilité des personnes (McCaughy et Cermele, 2017; Hollander, 2016). C'est une stratégie complémentaire qui peut permettre aux personnes de mieux profiter de leur milieu de vie.

#### 2.6.2 Communications et concertation

Les démarches de communication sont essentielles pour sensibiliser et informer la communauté universitaire ou collégiale des projets, des politiques et des mesures de prévention par l'aménagement dans l'établissement. Ces démarches devraient aussi permettre à la communauté et à des personnes se sentant plus concernées de faire valoir leur point de vue et leurs expériences. Des mécanismes formels d'information, de consultation et de concertation sont à développer ou à consolider par les établissements. Les initiatives locales et les bonnes pratiques peuvent être judicieusement soutenues. À une plus large échelle, l'organisation de séminaires de partage d'expertise permet aux établissements d'échanger sur les bonnes pratiques de prévention.

Les communications entre les différents acteurs de l'établissement s'exercent aussi grâce à une dynamique de concertation pour la réalisation de mandats. L'analyse des entrevues menées pour la présente étude montre

que la concertation entre les différents services est une condition de réussite. De même, certaines universités adoptent une approche de planification intégrée des projets qui s'appuie principalement sur la collaboration de différentes équipes. D'autres universités ont quant à elles mis sur pied un comité, de composition diversifiée, responsable de faire le suivi des mesures et d'assumer la coordination des processus de concertation liés à la prévention de la violence à caractère sexuel.



# 3

---

## **LIEUX TYPIQUES DES CAMPUS ET PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT**

---

Certains lieux des campus peuvent être, à cause de leur aménagement, de leurs usages, de leur localisation ou de leur achalandage, plus susceptibles de susciter un sentiment d'insécurité ou de faciliter des actes de violence à caractère sexuel, dont le harcèlement.

## 3.1 RÉSIDENCES ÉTUDIANTES

Les résidences sont des milieux de vie qui doivent être accueillants, fonctionnels, stimulants et sécuritaires. Les principes de prévention par l'aménagement devraient être intégrés à la conception et à la gestion de ces équipements, qu'ils soient sous la supervision de l'établissement ou d'un organisme privé en vertu d'une entente contractuelle.

### 3.1.1 Accès aux résidences et aménagement extérieur

Les résidences devraient être localisées sur des chemins principaux offrant un bon accès à l'ensemble du campus. L'aménagement paysager, les arbres et les arbustes qui se trouvent autour du bâtiment et près des sentiers devraient être choisis en fonction du principe de visibilité, ce qui peut demander un entretien régulier. Les alentours du bâtiment devraient être éclairés et les fenêtres du sous-sol et du rez-de-chaussée devraient être munies de mécanismes anti-intrusion.

Les bâtiments dotés d'une bonne fenestration donnant sur les sentiers et les entrées offrent des possibilités de surveillance naturelle. La visibilité grâce à un bon champ de vision et un éclairage adéquat devrait être assurée dans tout le bâtiment. Les panneaux directionnels et le plan du pavillon donnent des indications claires permettant de trouver les différents locaux et lieux de services et d'activités. Ils doivent être bien distribués et se trouver entre autres près des entrées et à certains carrefours de couloirs du bâtiment. L'éclairage des éléments de signalisation extérieure est également à prévoir.

Le traitement architectural et paysager des espaces extérieurs, de même que l'implantation d'usages accessoires près des résidences, peuvent renforcer le sentiment de sécurité (National Institute of Building Sciences, 2016).



Source : Sophie Paquin

**Figure 11**  
Le hall d'entrée de la résidence est vitré et bien éclairé. Deux dispositifs assurent l'accès : un lecteur de cartes magnétiques et un téléphone permettant aux visiteurs d'appeler la personne qu'ils désirent rencontrer. Un téléphone d'urgence est aussi disponible dans ce hall surveillé par une caméra.

Les espaces pouvant servir de cachette autour des résidences et près des accès piétonniers sont souvent des zones d'interventions prioritaires. Ces interventions portent entre autres sur l'ajout d'éclairage et de caméras et sur l'entretien de la végétation. L'accès aux espaces réservés aux conteneurs à déchets et à matières recyclables, qui peuvent constituer des cachettes, devrait être limité (ex. : garage ou clôture verrouillée). Si cela n'est pas possible, il est souhaitable de bien éclairer les lieux et d'offrir de la surveillance officielle (patrouilles et caméras).

Il est possible que des fonctions et des services s'adressant à l'ensemble de la communauté universitaire ou collégiale soient localisés dans les bâtiments des résidences. Les nombreuses allées et venues ainsi créées peuvent favoriser l'introduction de non-résidents dans les résidences. Cela est encore plus probable s'il est facile de circuler librement entre les différentes zones du bâtiment. Il est possible de spécialiser les usages des pavillons des résidences pour mieux en contrôler la fréquentation (ex : éviter de localiser sur le même étage des comptoirs de service ouverts à tous et des chambres). Il est aussi possible de maintenir différentes fonctions ouvertes à la communauté dans certains pavillons accueillant des résidences étudiantes. Dans ce cas, les lieux de services et d'activités auront un accès extérieur et les accès à la résidence à partir de l'intérieur des autres secteurs seront strictement contrôlés.

Des mécanismes de contrôle des accès (ex. : verrouillage des portes, poste d'accueil, détecteur de mouvements avec ou sans caméra) peuvent être installés aux entrées extérieures. Des dispositifs similaires, adaptés aux zones d'activités semi-publiques ou privées, sont habituellement installés aux endroits stratégiques dans les résidences. Des solutions architecturales et de design d'intérieur renforcent aussi la distinction entre ces zones. Par ailleurs, installer un poste d'accueil près des entrées ainsi que vérifier l'identité des visiteurs constitue souvent une stratégie de base adoptée par les gestionnaires du site. Des moyens technologiques faisant en sorte que l'accès soit réservé aux résidents et à leurs invités sont complémentaires. Le niveau de contrôle des accès peut varier selon les heures.

### 3.1.2 Espaces collectifs et de circulation intérieure

Les résidences comprennent non seulement des chambres, des studios ou des appartements, mais aussi différents types d'espaces collectifs, tels que des salons, des salles de réunion et d'étude, des cuisines et des salles à manger, des ateliers, des vestiaires et plusieurs couloirs et cages d'escalier. Dans l'ensemble des espaces collectifs intérieurs et des espaces de circulation verticale et horizontale, on doit s'assurer d'installer des luminaires diffusant un niveau adéquat d'éclairage. Les couloirs et les différents locaux collectifs devraient être munis d'une bonne fenestration. Le champ de vision aux entrées, dans le réseau de couloirs et dans les vestiaires peut être amélioré par l'utilisation de cloisons faites de matériaux transparents (ex. : murs avec ouverture vitrée). Il en va de même si l'on évite de construire des murs en saillie ou avec des décrochements trop prononcés dans les espaces de circulation. L'aménagement de portes en retrait dans des alcôves devrait être évité ou accompagné par d'autres principes de prévention. On peut de plus encourager les résidentes et résidents à personnaliser les espaces et à les utiliser.



Source : Sophie Paquin

**Figure 12**  
Une salle vitrée permet de se réunir en équipe dans un local agréable, sans créer une cachette où une personne peut être isolée.

Les escaliers intérieurs sont fréquemment conçus comme s'ils avaient pour seule fonction de mener à des sorties de secours. Ce sont des espaces à déplacements prévisibles qui favorisent le sentiment d'insécurité par l'absence de surveillance et d'autres chemins à emprunter au besoin. Souvent étroites, dotées d'un éclairage terne et d'un revêtement dépouillé, peu agréables et conviviales, les cages d'escalier peuvent aussi présenter des recoins. Plusieurs sont localisées au bout des couloirs et dans des endroits excentrés. Cela peut accentuer l'impression d'isolement. L'aménagement des cages d'escalier rend donc ceux-ci souvent rébarbatifs, ce qui nuit à leur utilisation. Pourtant, pour quelques étages, il est souvent plus rapide de prendre les escaliers que d'attendre l'ascenseur. L'usage des escaliers pour les déplacements verticaux permet également aux personnes de faire de l'activité physique. Il faut donc bonifier la qualité de ces espaces et, dans la mesure du possible, prévoir de la fenestration.

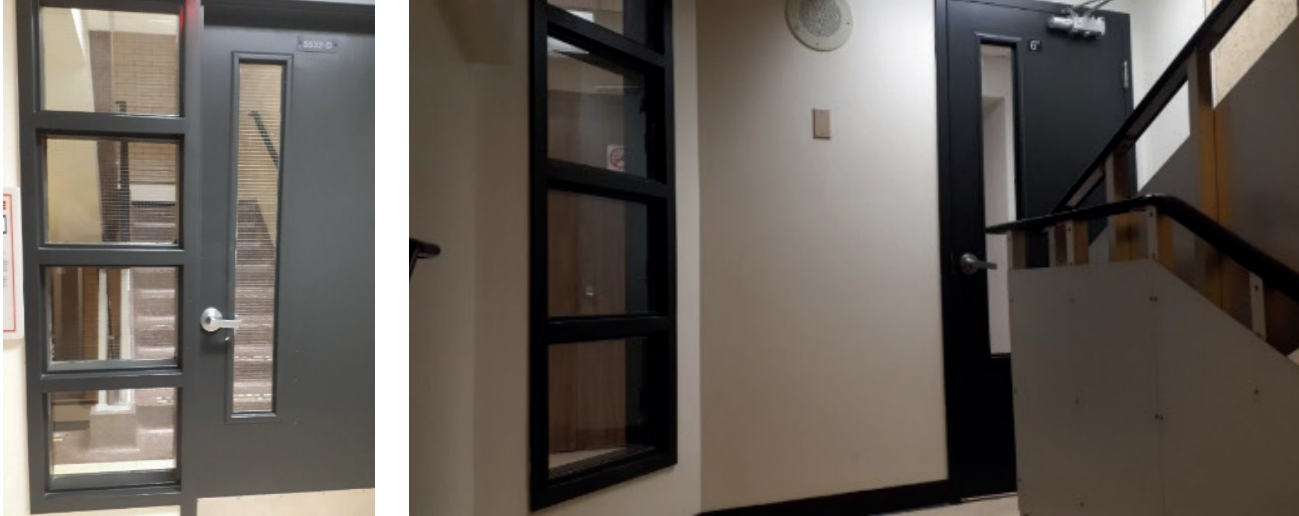
La buanderie commune et les salles des casiers d'entreposage ou de rangement devraient être visibles, bien éclairées et localisées de façon que leur fréquentation contribue à la surveillance naturelle. Il peut être souhaitable de poser une caméra dans le couloir y menant. L'installation d'un intercom d'urgence est à considérer selon la taille du local ou son achalandage. Ces espaces devraient être régulièrement entretenus et munis de poubelles à proximité. Un contrôle des accès avec déverrouillage des portes par carte magnétique ou par code peut être installé. Ces espaces devraient en outre être inclus dans les rondes du personnel de prévention et d'entretien.

L'accès au toit ne devrait pas être possible sans autorisation, ce qui demande un verrouillage de ses accès dans la mesure où cela ne cause pas d'entrave à la sécurité incendie. À cet effet, il est possible de prévoir un dispositif donnant un accès contrôlé au toit, mais permettant un retour libre, sans mécanisme de contrôle, vers l'intérieur (CCM2 Architectes, 2019).

Des téléphones d'urgence permettant d'obtenir de l'information, de signaler des problèmes de sécurité ou d'avoir de l'aide sont à disposer à des endroits stratégiques du bâtiment, notamment près des aires communes et sur chaque étage.

Les mesures de sécurité à mettre en place dans les salles de douches sont liées à la nécessité de protéger la vie privée. Des douches individuelles dotées de portes pleine hauteur sont à installer. Un bon éclairage et un bon champ de vision sont à prévoir. Un intercom peut être installé dans la salle. Un contrôle des accès peut aussi être envisagé selon les situations.

Enfin, des moyens de surveillance technologique utilisés dans les résidences étudiantes soulèvent des enjeux concernant la vie privée et l'acceptabilité sociale. Il faut donc disposer les caméras, les détecteurs de mouvements et les autres solutions de surveillance technologique à des endroits clés (ex. : entrées principales et secondaires et espaces semi-publics ou peu achalandés). Il faut de plus signaler la présence sur les lieux d'un système de vidéosurveillance.



Source : Sophie Paquin

### Figure 13

Des cages d'escalier aux cloisons vitrées améliorent le sentiment de sécurité et réduisent le potentiel de cachette.

### 3.1.3 Espaces privés

Les espaces privés des étudiantes et étudiants (chambres, studios ou appartements) devraient être munis de mécanismes de verrouillage des portes. Les fenêtres des chambres situées au sous-sol et au rez-de-chaussée devraient quant à elles être dotées de mécanismes anti-intrusion. D'autres moyens, tels des règlements ou des caméras de surveillance, peuvent aussi être mis en place après consultation de la communauté.

### 3.1.4 Soutien à la vie communautaire et communications

Les solutions techniques devraient être complétées par des stratégies de soutien communautaire. Des directives, des outils et de la formation sont à fournir aux équipes de prévention et de soutien à la vie communautaire des résidences. Plusieurs moyens, que ce soit les témoins actifs, la présence d'employés ou de bénévoles de même que les rondes effectuées par les agents de sécurité, peuvent contribuer à prévenir les violences à caractère sexuel.

La mobilisation des étudiantes et étudiants est primordiale. Leur participation à différents comités (violence sexuelle, alcool, suicide, etc.), à des groupes de discussion, à des marches exploratoires ou à des sondages sur la sécurité est à encourager. Comme cela a été mentionné précédemment, certaines universités et associations étudiantes embauchent des équipes d'étudiants qui effectuent des patrouilles et des accompagnements sur demande.

Notre recherche montre qu'au Canada, de plus en plus d'établissements d'enseignement supérieur se dotent de politiques, de procédures et de moyens d'intervention concernant les résidences. La prévention, le renforcement des capacités et le soutien au dévoilement des violences sont des volets d'action très fréquents. Certains établissements, à l'instar des universités américaines, ont également établi une procédure en cas de disparition inexplicquée de plus de 24 heures d'une étudiante ou d'un étudiant (U. S. Department of Education, 2016).

Les règlements et les mesures attendues pour assurer la sécurité sont de plus en plus inclus dans le contrat de location d'une résidence étudiante (ex. : engagement à ne pas laisser entrer des inconnus dans la résidence). La signature du bail est une occasion de fournir aux étudiantes et étudiants une trousse d'information et de référence.

Par ailleurs, les résidences étudiantes ne sont pas toutes sous la supervision de l'établissement d'enseignement : plusieurs sont gérées par des organismes privés. Des politiques et des protocoles, tels que la surveillance par caméras, la formation des agents de sécurité et des responsables d'étage ainsi que les engagements à inclure dans le contrat de location, devraient être adoptés pour renforcer les mesures de sécurité.

### **3.2 GRANDS ÉQUIPEMENTS SPORTIFS OU DE SPECTACLE**

Les grands équipements sportifs (ex. : les stades) et les salles de spectacle du campus sont souvent placés dans des bâtiments individuels situés à la périphérie. Ils se trouvent ainsi à une certaine distance des voies de circulation principale. Il est donc important de reconsidérer les façades et les côtés de ces bâtiments. Ils comportent souvent de larges murs aveugles et peu de portes d'entrée. Afin de réduire l'effet de ces murs aveugles, on peut considérer l'aménagement de baies vitrées longeant des zones d'activités intérieures. Ces galeries sont des ouvertures visuelles permettant une certaine surveillance naturelle. D'autre part, l'éclairage architectural devrait contribuer à illuminer à la fois le bâtiment et ses alentours.

L'aménagement paysager ne doit pas créer des espaces pouvant servir de cachette. De plus, la signalétique doit être claire et précise pour aider les personnes à s'orienter vers les entrées, les arrêts de transport collectif et les stationnements. Des caméras peuvent permettre une surveillance globale des lieux et une surveillance plus précise de certaines zones, telles que les aires de chargement et de déchargement situées à l'arrière. Il est intéressant d'ajouter des usages complémentaires ou de nouveaux bâtiments près des grands équipements sportifs ou de spectacle pour générer une affluence plus constante.

Les voies piétonnes, bien éclairées, qui mènent à ces équipements sont des occasions d'installer du mobilier urbain, des œuvres d'art public ou des fontaines. Les toilettes de même que le parc de stationnement devraient respecter les principes d'aménagement mentionnés plus loin.

## 3.3 SALLES DE TOILETTES ET VESTIAIRES

### 3.3.1 Salles de toilettes

Tous les pavillons comportent des appareils sanitaires. Les salles de toilettes, qu'elles soient individuelles ou collectives, différenciées selon le genre ou non genrées, devraient être bien localisées et dotées de caractéristiques fonctionnelles et sécuritaires. Plusieurs normes, codes du bâtiment et règlements s'appliquent à ce type d'équipement. Les mesures de prévention par l'aménagement doivent donc être mises en place de façon flexible tout en restant fidèles à leurs objectifs.

La visibilité est un principe à appliquer dans la construction des toilettes. Pour ce faire, on doit avoir un bon champ de vision à l'entrée et à l'intérieur de la salle de même qu'un éclairage adéquat. Les miroirs d'angle et les ouvertures architecturales dans les murs contribuent à étendre la visibilité et à réduire le potentiel de cachette que présentent notamment les couloirs situés à proximité.

De même, il faut éviter de créer un sas en installant deux portes une à la suite de l'autre pour accéder à la salle de toilettes. En plus d'étouffer les sons, réduisant ainsi la possibilité d'entendre les appels à l'aide, ce type d'aménagement entrave la circulation des personnes. Selon l'espace disponible, une entrée en forme de chicane, sans porte donnant sur la salle de toilettes, améliore l'accès et contribue à la sécurité. De plus, une telle entrée réduit l'impression d'isolement, facilite l'accessibilité universelle et présente un avantage sanitaire en éliminant le contact des mains avec les portes (CCM2 Architectes, 2019).

Il faut aussi éviter de localiser les toilettes dans des secteurs plus isolés ou peu fréquentés (ex. : au bout d'un couloir, dans une section du bâtiment où il n'y a que cet usage public parmi des bureaux fermés ou des lieux d'entreposage). Sinon, des téléphones d'urgence facilement repérables peuvent être installés à proximité.

Les salles de toilettes devraient posséder un large espace libre qui facilite la circulation entre les différentes zones. Le revêtement de sol devrait être antidérapant. Les normes de l'accessibilité universelle devraient être respectées. De même, une signalisation apparente, simple et constante est à mettre en place sur l'ensemble du campus.

Est-il superflu de rappeler que les salles de toilettes doivent être propres et les équipements, bien entretenus? La procédure pour rapporter un problème de propreté au service d'entretien devrait être facile à suivre et rapide. Enfin, ces locaux devraient être intégrés dans les rondes régulières des patrouilles.

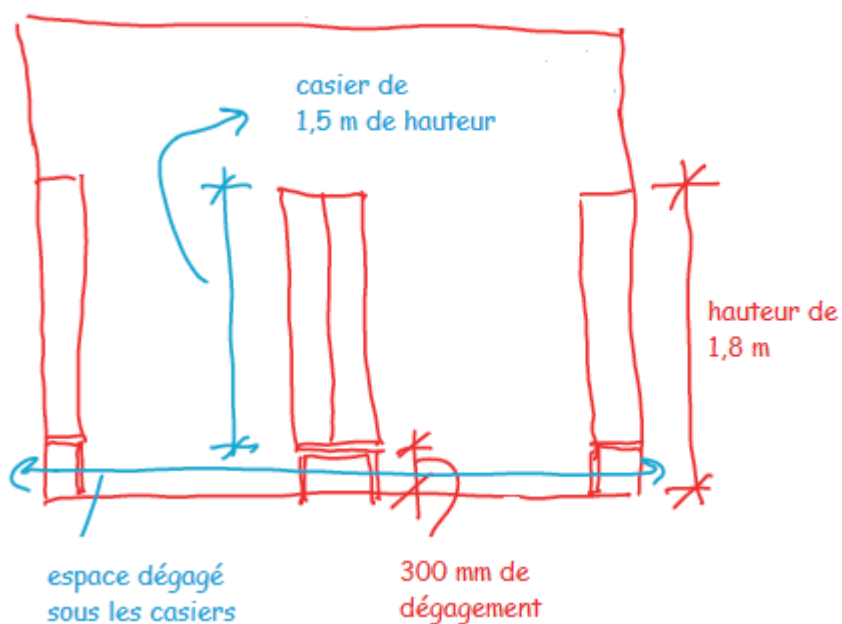
### 3.3.2 Vestiaires

Il existe quelques types de vestiaires, leur usage étant lié à leur localisation. Ils se trouvent principalement dans les installations sportives, les pavillons de recherche et d'enseignement et les résidences étudiantes. L'achalandage de ces espaces est souvent prévisible, ciblé et inconstant.

Il n'est pas toujours facile d'offrir un bon champ de vision dans les vestiaires en raison des couloirs tournants avec murs à angle prononcé et des rangées de hauts casiers. Ces composants peuvent même constituer des formes de cachette. C'est pourquoi il est souhaitable de prévoir des corridors de 2 mètres de large entre les rangées de casiers (CCM2 Architectes, 2019).

La pose de systèmes de surveillance technologique dans les vestiaires sportifs soulève des enjeux de protection de l'intégrité et de la vie privée. En effet, ces espaces comprennent des appareils sanitaires, notamment des douches. Certains établissements choisissent d'installer des caméras aux entrées des vestiaires pour exercer une certaine surveillance et détecter des accès non souhaitables. Il est en outre possible d'y ajouter des lecteurs de cartes magnétiques pour s'assurer que seules les personnes autorisées ont accès aux lieux.

Finalement, il peut être utile d'installer des intercoms permettant de contacter les services de sécurité et d'obtenir de l'aide dans les vestiaires. Une patrouille peut aussi y faire des vérifications périodiques.



Source : CCM2 Architectes (2019)

#### Figure 14

Il est possible de réduire l'effet de cloisonnement lors de la conception des vestiaires avec une sélection de casiers moins hauts et détachés du plancher. Ainsi, un espace reste ouvert en bas, et on évite de fermer la cloison située au-dessus des casiers.

## 3.4 RÉSEAU PIÉTONNIER

Le réseau piétonnier du campus est composé de l'ensemble des infrastructures et des équipements qui sont réservés, en partie ou en totalité, aux déplacements des piétons. Les trottoirs, les allées, les couloirs souterrains reliant les pavillons et les sentiers extérieurs constituent l'armature spatiale et fonctionnelle du campus. On trouve aussi d'autres espaces associés à ce réseau, tels que les passerelles et les tunnels. Le réseau piétonnier devrait favoriser l'accès à l'ensemble des fonctions, des usages et des activités sur le campus.

Le réseau piétonnier et le réseau cyclable peuvent partager certains espaces sur le campus. Les principes de prévention par l'aménagement s'appliquent à ces deux réseaux. Par exemple, un bon champ de vision, une signalétique claire et des carrefours comprenant des mesures d'apaisement de la circulation lorsqu'il y a une cohabitation avec des véhicules motorisés contribuent à la sécurité et au confort des usagers et usagères. Néanmoins, ce sont les modalités touchant le réseau piétonnier qui seront ici développées plus amplement.

### 3.4.1 Accessibilité universelle du campus

L'accessibilité universelle du réseau piétonnier contribue à une meilleure inclusion à la vie du campus des personnes ayant des besoins particuliers. Elle peut aussi améliorer les conditions de déplacement de l'ensemble de la communauté. Plusieurs éléments peuvent être mis en place pour assurer l'accessibilité universelle, dont des corridors piétonniers sans obstacle, délimités des deux côtés, qui simplifient l'orientation spatiale. Il est judicieux d'utiliser des revêtements de sol qui facilitent la transition vers les locaux de même que des entrées de plain-pied dans les bâtiments. L'expérience quotidienne sur le réseau piétonnier s'en trouvera bonifiée. Ensuite, l'implantation d'une signalétique claire et visuellement contrastée devrait aider à l'orientation au sein du campus.

Comme plusieurs personnes ayant des limitations fonctionnelles utilisent le transport adapté, des débarcadères bien éclairés et bien localisés, comprenant des aires d'attente protégées des intempéries et un mécanisme pour obtenir de l'aide en cas d'urgence, devraient favoriser leur sentiment de sécurité. Sur le plan de l'accessibilité, le mobilier du réseau piétonnier devrait être placé de manière à être détectable par les personnes ayant une déficience visuelle (Société Logique, 2014; Ville de Québec et IRDPQ, 2010; INLB et Société Logique, 2013).

### 3.4.2 Réseau piétonnier intérieur

La signalétique est une dimension très importante du réseau piétonnier. Elle facilite l'orientation des personnes sur le campus et sert à optimiser les déplacements et l'accès aux activités. Elle contribue ainsi à un sentiment de contrôle sur son environnement. La signalisation doit avoir des couleurs permettant un contraste figure/fond prononcé (minimum de 70 %) de même qu'un fini mat (Université McGill, 2014). Ces conditions assurent aussi une meilleure accessibilité universelle.

Les panneaux directionnels et de service doivent être en nombre suffisant. Ils doivent être visibles en fonction de la circulation piétonne et des usages du lieu. Des plans du campus et du pavillon sont à afficher à des endroits stratégiques (ex. : carrefours, entrées et longs couloirs). Ces plans devraient indiquer les emplacements des dispositifs servant à obtenir de l'aide. En variant selon les étages ou les zones, les couleurs et les matériaux choisis pour les revêtements peuvent également contribuer à la signalisation.

Les couloirs et les lieux de transit composant le réseau piétonnier intérieur sont souvent traités comme des lieux anonymes, homogènes, voire indifférenciés (Crowe et Fennelly, 2013). Pourtant, ils devraient offrir une

bonne visibilité grâce à un éclairage suffisant (minimum de 200 lux), à des revêtements de couleur pâle et à l'absence d'espaces formant des recoins ou des cachettes potentielles. Si ces espaces ne peuvent être éliminés, des miroirs d'angle peuvent compenser l'obstruction du champ de vision. Les couloirs intérieurs constituent souvent des espaces à déplacements prévisibles qui n'offrent pas d'autres voies à emprunter au besoin ni une affluence régulière. Pour améliorer le sentiment de sécurité par la surveillance naturelle, des percées visuelles dans certains murs et de la fenestration donnant sur les usages à proximité constituent des solutions intéressantes. Les revêtements avec des motifs, des murales, des tableaux ou des éléments graphiques contribuent en outre à égayer les couloirs et à servir de repères pour une meilleure orientation.

Selon la taille des lieux traversés par le réseau de couloirs intérieurs, il est possible d'utiliser certaines portions de ces espaces de transit pour des usages complémentaires en créant des zones de détente, des jardins intérieurs et des bornes ou des kiosques d'information. Dans tous les cas, s'il est souhaitable d'encourager la mixité des usages et d'appuyer les activités légitimes, il faut cependant s'assurer de maintenir une bonne visibilité et de ne pas créer d'obstacles à la circulation.

L'entretien régulier des espaces et la réparation rapide des luminaires non fonctionnels, du mobilier brisé ou des traces de vandalisme donnent une image montrant que l'établissement se soucie d'offrir aux personnes qui le fréquentent des équipements et un milieu propres et sécuritaires.

Des téléphones d'urgence facilement repérables, c'est-à-dire signalés par un panneau lumineux ou un éclairage spécifique, devraient être disposés à plusieurs endroits sur le réseau piétonnier. Les bornes avec un téléphone ou un intercom d'urgence, en fonction 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, devraient permettre de joindre rapidement des agents qualifiés. Certaines bornes peuvent être munies d'une caméra qui assure une communication bidirectionnelle avec le service de prévention. De plus, une surveillance technologique peut être installée aux carrefours des couloirs et dans des endroits moins fréquentés ou réputés comme étant problématiques. Des détecteurs de mouvements qui alertent le service de sécurité et activent la surveillance peuvent aussi être posés dans des lieux fermés ou peu fréquentés. Enfin, certaines universités sont dotées de systèmes de caméras pivotantes et offrent un service de raccompagnement virtuel, à distance, pour les personnes qui en font la demande.

Malgré les différentes possibilités technologiques disponibles, des patrouilles devraient être régulièrement effectuées par des agents facilement identifiables et formés pour établir des contacts de confiance avec la communauté et fournir de l'aide au besoin.



Source : Marie-Ève Desroches

#### Figure 15

Ces galeries sont larges et bien entretenues, mais leur éclairage est inégal et insuffisant le soir. Elles constituent en outre des espaces à déplacements prévisibles. La galerie intérieure dispose de cloisons vitrées, mais offre moins de possibilités de sortie que la galerie extérieure.

### 3.4.3 Réseau piétonnier extérieur

L'orientation est l'une des qualités fondamentales du réseau piétonnier. La signalétique doit transmettre un message simple et compréhensible. Ainsi, elle devrait être claire, uniforme ainsi que généreusement et stratégiquement disposée sur le campus, dans le respect des principes d'accessibilité universelle. Elle comprend des dispositifs de signalisation montrant les routes principales du réseau piétonnier de même que les bornes d'aide et les téléphones d'urgence annoncés par un panneau lumineux. Des plans du campus sont en outre à placer à des endroits stratégiques.

La trame du réseau piétonnier devrait être facilement lisible. Pour ce faire, le réseau principal et secondaire extérieur devrait être bien éclairé (minimum de 20 lux), tout comme les entrées et les espaces destinés à l'entreposage et aux conteneurs à déchets et à matières recyclables (environ 50 lux). Le réseau piétonnier principal est celui qui est le plus achalandé, qui a la plus grande densité de destinations et qui comporte du mobilier urbain. L'éclairage y est adapté à la fonction et permet non seulement de bien voir, mais également d'être vu. Les personnes se déplaçant sur le réseau piétonnier devraient être visibles depuis les fenêtres des bâtiments environnants de même que pour les gens qui se trouvent dans les espaces semi-publics du campus. Dans la mesure du possible, il faut éviter qu'une allée piétonne longe des murs aveugles sur plusieurs mètres et forme un couloir faiblement éclairé et sans surveillance naturelle.

La plantation de végétation crée un campus plus agréable et peut contribuer à son achalandage. L'aménagement d'un réseau de sentiers larges accompagné d'espaces paysagers qui ne constituent pas de cachettes et qui ne réduisent pas l'éclairage est donc recommandé. En plus de prévoir un plan d'entretien régulier, il est crucial de choisir des essences d'arbres et d'arbustes ainsi que les endroits où les planter en considérant ces critères.



Source : Sophie Paquin

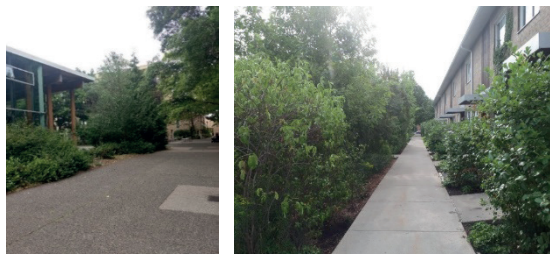
**Figure 16**  
Située dans un endroit dégagé, cette borne de services pour les vélos est munie d'une pompe et d'outils simples. Elle constitue un usage complémentaire pratique soutenant la fréquentation du lieu.

Pour améliorer les possibilités d'obtenir de l'aide, il est souhaitable d'installer des bornes avec un téléphone ou un intercom d'urgence. Ces bornes doivent être stratégiquement localisées, bien éclairées et visibles, dégagées au sol et munies de caméras permettant une communication bidirectionnelle avec le service de prévention. Comme pour le réseau piétonnier intérieur, un système de caméras installées à certains endroits clés permet de surveiller les lieux, mais n'enlève pas l'intérêt ni la nécessité de planifier des patrouilles régulières effectuées avec différents modes de transport, même la nuit.

Les intersections où il y a cohabitation avec les véhicules devraient être munies de feux de circulation ou de panneaux d'arrêt. Des espaces dégagés, du marquage au sol et des mesures d'apaisement de la circulation (ex. : avancée de trottoir) permettent d'améliorer la sécurité des usagers de la rue. Les aménagements devraient donner la priorité aux piétons. Pour faciliter les déplacements des personnes ayant des limitations fonctionnelles, il est approprié d'ajouter aux intersections :

- des bateaux pavés dotés de surfaces podotactiles;
- des bateaux pavés ayant un ressaut d'environ 13 mm en bon état;
- du mobilier détectable par les cannes des personnes malvoyantes;
- du mobilier, des poteaux de feux de circulation ou des lampadaires qui ne créent pas des obstacles sur les voies de circulation;
- des dispositifs de signal sonore aux passages pour piétons (Ville de Montréal, 2017).

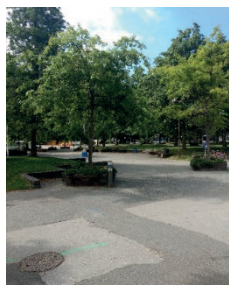
En somme, le design urbain et les aménagements fonctionnels conviviaux rendent le réseau piétonnier plus agréable et fréquenté. L'encadrement des voies de circulation et l'aménagement différencié des lieux privés et publics contribuent à personnaliser l'espace et témoignent de l'attention qu'on y porte. Il en va de même pour l'aménagement de sentiers qui structurent des chemins tracés par les usagères et usagers. Des poubelles et du mobilier urbain contribuent aussi à rendre les lieux attrayants et propres.



Source : Marie-Ève Desroches

**Figure 17**

Les allées menant aux pavillons et aux résidences offrent une visibilité limitée, ne sont pas bien éclairées et comportent des espaces pouvant servir de cachette, principalement en raison de la végétation qui forme un écran assez touffu.



Source : Marie-Ève Desroches

**Figure 18**

Cette allée est dotée de bollards qui fournissent un éclairage architectural. De plus, son aménagement paysager n'interfère pas avec le champ de vision tout en offrant de l'ombrage contre les chauds rayons du soleil.

### 3.4.4 Tunnels et passages souterrains

Les tunnels piétonniers et les passages souterrains constituent des espaces à déplacements prévisibles où l'on ne peut changer de parcours avant la fin de l'infrastructure. Ils forment de longs couloirs, dont certains à angle prononcé. La surveillance et l'achalandage y sont irréguliers. Ces caractéristiques renforcent l'impression d'isolement et de risque en cas de situation de violence, ce qui favorise le sentiment d'insécurité.

Les appareils d'éclairage protégés du vandalisme et amenant une bonne visibilité sont importants dans les tunnels et les escaliers qui y mènent. Les revêtements de couleur pâle permettent de réfléchir la lumière et de diminuer l'impression d'être à l'étroit. L'orientation du passage devrait permettre d'apercevoir sa fin ou un carrefour. Il ne devrait pas y avoir de coins abrupts ni de recoins. Advenant l'impossibilité de les éliminer, il faut installer, au carrefour ou au tournant des couloirs, des miroirs d'angle ou pleine longueur qui permettent de voir l'autre côté. De même, on doit éliminer les cachettes ou du moins en restreindre l'accès par un dispositif de verrouillage, un grillage, une cloison ou un autre moyen. Dès que c'est possible, il faut privilégier les matériaux transparents et les percées visuelles.

La signalétique est aussi importante, car elle permet de retrouver rapidement son chemin et de voir, entre autres, où sont les sorties et les téléphones d'urgence les plus proches. Des plans du réseau et des panneaux directionnels et de service doivent être présents et bien éclairés. Le marquage au sol des chemins piétonniers contribue également à l'orientation. Les graffitis sexistes et haineux devraient être nettoyés rapidement. L'entretien est à faire régulièrement pour qu'il n'y ait pas de déchets à la traîne sur les lieux.

L'accès à de l'aide est aussi une condition importante pour renforcer le sentiment de sécurité dans les tunnels et les passages souterrains. Des téléphones d'urgence dotés d'un code de localisation permettant de se situer dans le réseau sont à disposer approximativement tous les 200 mètres. Ils doivent être visibles de loin grâce à un éclairage spécifique d'environ 300 lux et à des panneaux de service (CCM2 Architectes, 2019). Des caméras peuvent être installées dans tous les couloirs et les tunnels, dont certaines à proximité des téléphones d'urgence. Enfin, des patrouilles sur les lieux, y compris les sorties de secours, devraient être faites plusieurs fois par période de 24 heures.

### 3.4.5 Passerelles

Les passerelles sont des structures en hauteur qui relient deux bâtiments. Dans ce contexte, elles sont habituellement recouvertes et dotées de murs construits pour une fonction permanente. Conséquemment, les mêmes dispositifs que ceux préconisés pour les couloirs sont recommandés. Globalement, il en va de même pour les passerelles extérieures. Celles-ci permettent de contourner en hauteur un obstacle, le plus souvent des voies ferrées, des équipements ou des espaces verts et bleus. Certaines possèdent une série d'escaliers à chaque extrémité. En raison de ce qu'elles surplombent, les passerelles sont quelquefois situées à la périphérie des activités centrales. On peut donc s'y sentir isolé.

La passerelle doit être assez large et comporter des garde-corps de hauteur supérieure (au moins 54 pouces ou 1 370 mm) en verre ou dans une autre matière ajourée garantissant une transparence suffisante (CCM2 Architectes, 2019). La zone d'accueil au sol doit être bien éclairée, sans cachette ni végétation abondante. La signalisation doit être claire et précise pour permettre aux personnes de bien s'orienter à la sortie de l'infrastructure. Selon la configuration des lieux, des caméras de surveillance peuvent être installées. Un téléphone d'urgence bien annoncé doit être à proximité. Une rampe d'accès d'une pente maximale de 8 % pour personnes à mobilité réduite constitue une mesure contribuant à l'accessibilité universelle et à l'achalandage de l'endroit. Finalement, il peut être approprié de localiser non loin des locaux où se tiennent des activités génératrices d'affluence.

## 3.5 AIRES DE STATIONNEMENT

Les stationnements intérieurs (étagés ou souterrains) et les parcs de stationnement extérieur sont souvent des endroits qui suscitent un certain sentiment d'insécurité. Cela s'explique, entre autres, par la visibilité, qui y est limitée, tout comme l'accès à de l'aide, qui semble incertaine.

### 3.5.1 Stationnements intérieurs

Le champ de vision limité et l'éclairage insuffisant sont des caractéristiques typiques des stationnements intérieurs. Un éclairage se situant entre 50 et 100 lux et offrant une couverture sans zone d'ombre ainsi que des murs de couleur pâle accroissent la visibilité des cases de stationnement et des voies de circulation.

Le champ de vision peut aussi être entravé par des obstacles tels que des colonnes de soutien, des murs et même les véhicules garés. Certains de ces obstacles peuvent constituer des cachettes. Il faut par conséquent privilégier les cloisons vitrées de même que les colonnes arrondies dont le diamètre n'obstrue pas significativement la visibilité.

La signalétique des stationnements intérieurs doit être installée de façon à être vue de loin, sans que les panneaux soient masqués par des poutres ni par des tuyaux posés au plafond. Des panneaux directionnels pour les sorties et des cartes du stationnement sont à disposer à des endroits stratégiques selon les flux de déplacement piétonniers. Des corridors piétonniers tracés sur le sol permettent de rejoindre rapidement les sorties et allouent un espace réservé aux piétons dans cette infrastructure destinée à l'automobile. Les différentes sections du stationnement et les cases doivent être bien délimitées pour aider les personnes à s'y retrouver.

Les aires d'attente des ascenseurs et les cages d'escalier doivent quant à elles être bien éclairées, dotées de cloisons vitrées et munies de miroirs s'il y a des angles trop prononcés créant des obstacles visuels. Les bornes de paiement doivent aussi être bien éclairées, facilement identifiables et placées à un emplacement bien visible.

Il est recommandé d'installer des systèmes de surveillance par caméras à chaque étage et d'annoncer cette surveillance par un panneau. Des rondes fréquentes effectuées par les agents de sécurité restent nécessaires pour offrir une surveillance plus fine et créer un effet dissuasif. Des bornes d'urgence (avec téléphone ou intercom), qui comportent si possible une caméra permettant une communication bidirectionnelle, sont également à disposer à chaque étage. Elles doivent être facilement identifiables et posées dans un espace clairement défini doté d'éclairage spécifique.

Le contrôle des accès au stationnement peut constituer un enjeu. Il faut réfléchir aux avantages et aux désavantages de fermer le stationnement en dehors des heures d'ouverture. On peut aussi en restreindre l'usage par un système d'accès par cartes magnétiques.

Les aires de stationnement devraient comprendre un stationnement pour vélos. Placés dans des espaces situés près des entrées, les supports à vélos, en quantité suffisante, sont visibles et une caméra de surveillance peut pointer dans leur direction. L'ajout d'un stationnement pour vélos augmente les services complémentaires offerts.

L'installation de poubelles et la mise en place d'un service régulier d'entretien des stationnements constituent une manière judicieuse d'avoir moins de déchets à la traîne. C'est aussi une façon de maintenir l'image d'un lieu bien entretenu par ses responsables.



Source : Marie-Ève Desroches

**Figure 19**  
Des escaliers aux parois vitrées rehaussent la visibilité et renforcent le sentiment de sécurité.



Source : Marie-Ève Desroches

**Figure 20**  
Une borne de secours située à proximité du stationnement étagé permet d'obtenir de l'aide et rassure les usagères et usagers.

### 3.5.2 Parcs de stationnement extérieur

La localisation des parcs de stationnement extérieur pour véhicules motorisés est à examiner. Leur emplacement à l'arrière et sur le côté des bâtiments implique que les piétons doivent contourner ces bâtiments pour y accéder. Souvent, l'éclairage, le champ de vision et la signalétique n'y sont pas optimaux. Dans ce contexte, la stratégie de conception consiste à aménager un accès bien conçu au bâtiment directement par le stationnement (CCM2 Architectes, 2019). De même, la visibilité du stationnement depuis les fenêtres des bâtiments situés aux alentours est également à planifier. De plus, des chemins piétonniers clairs, délimités et directs doivent le relier aux entrées des bâtiments. Il faut éviter de placer le parc de stationnement dans une section du campus accessible principalement par une infrastructure qui augmente le temps de trajet ou le rend inconfortable et insécurisant.

Les parcs de stationnement sont souvent entourés de plantations de haut volume. Ces arbres et arbustes réduisent les îlots de chaleur et apportent une fraîcheur bienfaisante pour les piétons et les cyclistes. Toutefois, ils peuvent créer un écran qui camoufle les espaces de stationnement. Des percées visuelles de bonne largeur concourent à maintenir la visibilité de l'endroit. L'ensemble du stationnement doit être éclairé de façon uniforme. Les espaces pouvant servir de cachette devront aussi être éclairés, sinon il faudra prévoir d'en restreindre l'accès.

Des occasions de surveillance naturelle sont rendues possibles par les fenêtres et les portes des bâtiments adjacents au stationnement. Les bornes de paiement doivent quant à elles être facilement repérables, éclairées et localisées à un emplacement offrant un bon champ de vision.

Les entrées du stationnement doivent être clairement indiquées et comporter des panneaux directionnels pointant vers les lieux où elles mènent. Une carte du campus peut être affichée. Une signalisation par un marquage au sol et des bollards lumineux à l'échelle des piétons permet d'identifier les voies piétonnières menant aux lieux d'activités. Les allées conduisant au parc de stationnement doivent répondre aux différents paramètres de la prévention par l'aménagement énoncés dans la section portant sur le réseau piétonnier.

Selon la configuration et l'étendue du parc de stationnement, l'installation de bornes d'urgence permettant de contacter le service de prévention peut être pertinente. Comme cela a été mentionné précédemment, ce type d'équipement est habituellement placé dans un espace bien éclairé et sans obstacle visuel à proximité. Des mécanismes de surveillance formelle et technologique, tels que des patrouilles et des caméras de surveillance, sont d'autres moyens à mettre en place.

Le parc de stationnement peut être délimité par une bande de verdure ou un muret ajouré. Il peut aussi être divisé en îlots par des bandes végétalisées et des bassins de biorétention. Plusieurs mesures peuvent être mises en place pour le rendre plus écologique (voir la norme BNQ 3019-190). Ces interventions doivent être encouragées. Toutefois, il serait judicieux qu'elles n'entravent pas la visibilité. Ces mesures créent souvent des buissons formant des écrans visuels. Par ailleurs, les noues ou les bassins de rétention peuvent donner l'impression d'un déficit d'entretien de la végétation. Il est possible de prévoir des types de plantations qui se développent bien dans ce genre d'environnement sans diminuer le sentiment de sécurité. Les bassins devraient être entretenus au même titre que les autres aménagements paysagers.

## 3.6 DESSERTE EN TRANSPORT COLLECTIF ET VOISINAGE DU CAMPUS

### 3.6.1 Service de transport collectif

Le transport collectif est un mode de transport très utilisé par la communauté étudiante. Il devrait traverser le campus et ainsi desservir plusieurs pavillons. Des arrêts tous les 250 mètres ou placés selon l'implantation des bâtiments sont recommandés. L'accès le plus direct possible aux arrêts du transport collectif depuis les bâtiments est à planifier (RTL, 2015). Des mesures préférentielles et des voies réservées sur les circuits desservant le campus permettent à ce mode de transport d'atteindre une meilleure vitesse commerciale et donc de se rendre plus rapidement à l'établissement d'enseignement supérieur. Le service offert devrait être fréquent et ponctuel. Les informations sur l'état du service et les horaires sont à rendre disponibles en ligne. Des supports à vélos posés sur les véhicules sont utiles pour les trajets multimodaux.

Un service de descente à la demande devrait être offert. Ce service permet à une personne seule de descendre de l'autobus entre deux arrêts le soir et la nuit afin d'être plus près de son lieu de destination. Les organismes publics de transport en commun de plusieurs villes, telles que Montréal, Sherbrooke, Longueuil et Gatineau, ont mis en place ce type de service.

Des campagnes de sensibilisation aux comportements respectueux dans le réseau de transport collectif, de même que les mécanismes pour le dépôt et le suivi des plaintes, sont à diffuser. De plus, le personnel devrait être formé sur la question des violences à caractère sexuel dans le transport collectif. Des mesures de prévention pour assurer leur sécurité et celle des passagers sont aussi à mettre en place (ex. : patrouille sur le réseau de transport collectif ainsi que caméra et appareil de communication dans les véhicules).

### 3.6.2 Arrêts de transport collectif

Les arrêts de transport collectif sur le campus et à sa périphérie sont habituellement des arrêts d'autobus. C'est pourquoi les recommandations suivantes porteront plus spécialement sur ces lieux. La fonctionnalité, le confort et la sécurité sont les dimensions importantes des équipements et de la configuration de l'aire des arrêts d'autobus.

De façon générale, les arrêts de transport collectif devraient être localisés dans des endroits dégagés, bien éclairés et munis d'une aire d'attente de bonne grandeur, d'un abri vitré et de mobilier urbain qui assurent le confort. On doit éviter de les placer dans des lieux isolés, mal éclairés ou situés près de buissons, d'un terrain vague ou d'un ravin. Pour ce faire, il est possible de ne pas respecter la distance idéale de 250 mètres entre les arrêts et de rapprocher ou d'éloigner un arrêt qui se trouverait dans un tel lieu. Des panneaux indiquant l'horaire et un plan des circuits sont très utiles. À cet égard, les panneaux de signalisation dynamique des horaires améliorent l'expérience client.

Le service de sécurité peut effectuer des rondes qui incluent les arrêts d'autobus. Une procédure rapide devrait permettre de signaler des situations d'insécurité aux arrêts de transport collectif sur le campus et à sa périphérie. L'établissement d'enseignement supérieur contrôle la gestion de son territoire. Or, c'est souvent dans les espaces de transition séparant le campus du voisinage, où se situe aussi des arrêts d'autobus, que l'on remarque des caractéristiques pouvant susciter de l'insécurité. Dans ces cas, une collaboration doit s'établir avec l'organisme de transport collectif et la municipalité.

### 3.6.3 Voisinage urbain du campus

Comme tous les quartiers urbains, le voisinage du campus peut receler des endroits, publics ou privés, dont les caractéristiques favorisent l'insécurité. Les principes de prévention par l'aménagement peuvent donc s'appliquer à l'environnement bâti du voisinage.

L'éclairage public à l'échelle des piétons offrant un éclairage sans zone d'ombre, l'absence de boisés près des trottoirs et des arrêts d'autobus de même que la présence de commerces ouverts tard le soir constituent des conditions favorables à la sécurité.

Il existe quelques guides produits par des organisations (ex. : Ville de Montréal, Union des municipalités du Québec) qui suggèrent des mesures pour rendre les lieux urbains moins propices aux crimes et aux actes de violence à caractère sexuel (Paquin, 2002, 2009). Leur consultation peut inspirer les professionnels de l'architecture et de l'aménagement. Disponibles aussi pour toutes les personnes intéressées par la question, ces documents introduisent des concepts simples pour mieux apprécier l'environnement bâti du campus ou découvrir comment le transformer.

# 4

---

## **PLANIFICATION DES MESURES DE PRÉVENTION PAR L'AMÉNAGEMENT**

---

Chaque organisation a une structure administrative, des procédés, des ressources humaines et financières et un cadre bâti qui lui sont propres. Cela teinte les programmes de prévention mis en place et les actions possibles sur l'aménagement des lieux. Néanmoins, les stratégies et les processus proposés ici peuvent s'appliquer, selon différentes modalités, à tous les établissements d'enseignement supérieur. On peut les regrouper en quatre ensembles. Ce sont les principes d'action, les procédés pour la mise en place de mesures de prévention par l'aménagement et l'équipe ressource, qui comprend les agents facilitateurs, un élément qui ressort des témoignages des experts rencontrés lors des entretiens.

## 4.1 PRINCIPES D'ACTION

La mise en œuvre des mesures de prévention par l'aménagement recommandées dans ce guide s'appuie sur certains principes d'action :

- Planifier les interventions dans la transparence et en collaboration avec un ensemble élargi de parties prenantes;
- Instaurer des processus de planification intégrée où des professionnels de différents services contribuent à la démarche;
- Agir avec la participation de la communauté universitaire ou collégiale et, selon les problématiques, avec d'autres organisations locales pertinentes;
- Être proactif dans la mise en œuvre des stratégies de prévention pour éviter une intervention se déployant essentiellement à la suite d'incidents;
- Communiquer de façon assidue, dans la transparence, les informations concernant le processus, les actions, les résultats et l'engagement attendu des différents services de l'établissement et des associations ou autres instances;
- Agir avec rapidité en minimisant les délais lorsqu'une situation se produit ou qu'une décision est prise;
- Faire des évaluations post-implantation des mesures pour apprécier leur efficacité et la satisfaction des usagères et usagers.

En résumé, il s'agit principalement d'adopter une approche misant sur la communication, la concertation et les interventions rapides.

## 4.2 PROCÉDÉS POUR LA MISE EN PLACE DE MESURES DE PRÉVENTION PAR L'AMÉNAGEMENT

Lorsqu'il s'agit d'analyser les lieux susceptibles d'entraîner de l'insécurité sur le campus, deux volets sont à considérer : il y a, d'une part, l'identification de ces lieux et, d'autre part, leur appréciation pour déterminer les éléments à corriger. Le premier volet peut être abordé par la mise en place de systèmes de sondages, de requêtes et de cartographies. Quant à l'évaluation des sites, la technique des marches exploratoires, qui sera détaillée plus loin, constitue une technique qui a fait ses preuves.

### 4.2.1 Plateforme de signalement en ligne des lieux problématiques

L'identification des lieux suscitant un inconfort ou un sentiment d'insécurité peut se faire grâce à la participation des usagères et usagers. La mise en place d'outils de communication en ligne facilite la participation de la communauté de l'établissement. Ces outils permettent, entre autres, de nommer les lieux à risque, de décrire les problèmes et, s'il y a lieu, de suggérer des solutions. Cette cartographie collaborative est ensuite traitée et acheminée aux services responsables. Un suivi devrait être fait auprès des personnes participantes. Un bilan des requêtes et des interventions est à présenter annuellement.

### 4.2.2 Marches exploratoires pour l'évaluation des lieux

Les services de prévention des établissements ont des méthodes pour analyser la sécurité sur les campus. Néanmoins, des techniques adaptées à l'aménagement et à l'architecture sont à employer lorsqu'il s'agit de modifier le cadre bâti pour réduire le sentiment d'insécurité. Parmi ces techniques, celle des marches exploratoires permet d'évaluer les lieux actuels et de faire des recommandations pour en améliorer le potentiel de prévention. Ces marches font appel à une intelligence et à une sensibilité qui résultent de la diversité des expériences quotidiennes.

Une marche exploratoire consiste à se déplacer en petit groupe pour faire de l'observation à l'aide d'une grille d'analyse basée sur les principes d'aménagement proposés dans ce guide. Une animatrice ou un animateur accompagne le groupe. Cette personne veille à ce que tous les principes soient examinés et à ce que l'opinion de chaque membre du groupe soit recueillie. Pour faciliter l'animation de la marche, elle pose des questions aux participants lors de différents points d'arrêt. Est-ce que l'endroit est bien éclairé? Est-ce que l'on dispose d'un bon champ de vision? Comment pourrait-on décrire la fréquentation des lieux? Habituellement, de nombreuses observations résultent de ces questions ouvertes.

Par la suite, un rapport présentant les résultats de la marche est rédigé et envoyé aux services responsables. Généralement, on effectue un suivi auprès de ces services pour s'assurer que les problèmes soulevés sont résolus.

La technique des marches exploratoires permet d'évaluer les lieux déjà construits. Elle fournit les bases d'un diagnostic précis pour améliorer ces lieux. Elle s'avère de plus un grand exercice de sensibilisation pour les personnes participantes. Conformément à son principe de base, cette technique exige que l'on se déplace dans un lieu pour l'observer selon des critères spécifiques. Tous les projets d'aménagement sur les campus ne sont pas rendus à une étape appropriée pour que des marches exploratoires soient effectuées. On doit alors se doter d'outils complémentaires pour intégrer la prévention par l'aménagement dans les projets de construction.

### 4.2.3 Planification intégrée et liste de vérification

Inscrire la prévention par l'aménagement dans la programmation des nouvelles constructions et travailler selon une approche de planification intégrée sont deux éléments qui ressortent des entrevues réalisées pour cette recherche. Les professionnels de l'aménagement et de la gestion des espaces ont plusieurs objectifs, normes et contraintes à prendre en compte dans leur programmation et leurs plans. L'inclusion des principes de prévention des violences à caractère sexuel dans la programmation d'aménagement favorise leur insertion subséquente dans les plans et devis. Il est avantageux et économique d'incorporer la dimension de la prévention par l'aménagement dès les premières étapes de conception. Une liste de vérification (*checklist*) des critères auxquels le projet d'aménagement ou la gestion des espaces doivent répondre, la collaboration entre les différents services de l'établissement et des budgets adéquats permettent d'y arriver.

### 4.2.4 Consultation et design participatif

La consultation est l'un des fondements de l'approche proposée dans ce guide. Elle peut se faire dans les étapes précédant celle de l'élaboration des plans et devis de construction. On doit alors vérifier l'intégration effective des principes de prévention par l'aménagement dans le projet. Tous les services concernés devraient être invités à participer à la consultation. Selon les projets, il peut être avantageux de présenter les plans à un public un peu plus large. On obtient ainsi des informations basées sur l'expérience des membres de la communauté et sur l'usage qu'ils font des lieux.

L'utilisation de techniques faisant appel à la réalité virtuelle peut aider à l'évaluation des espaces. Elle permet d'anticiper les perceptions des usagères et usagers. De plus, ces moyens technologiques facilitent la compréhension du projet. Il est souvent difficile pour les non-spécialistes de se représenter ce qu'est l'aménagement d'un espace à partir de la lecture des plans. Grâce à certains outils de modélisation 3D ou de réalité virtuelle, les futurs aménagements deviennent réalistes et immersifs. Cela permet d'obtenir des commentaires pertinents de la part des personnes dont on sollicite l'opinion.

La consultation de la communauté peut également se faire à l'étape de la conception. Les projets peuvent être développés avec l'apport des usagères et usagers. Les ateliers de design participatif, aussi appelé « urbanisme participatif », regroupent une diversité de personnes qui collaborent pour proposer un diagnostic et des solutions concernant l'aménagement d'un emplacement. La mise en commun des idées, combinée avec l'objectif de générer des propositions concrètes, suscite souvent des solutions inattendues et pertinentes. Ce sont là des opérations d'intelligence collective qui contribuent à produire de meilleurs projets. Cette contribution d'un plus large éventail de personnes représentant la communauté favorise aussi une sensibilisation et une mobilisation considérables à l'égard de la prévention et de la sécurité.

## 4.3 ÉQUIPE RESSOURCE

Le constat suivant revient dans les entrevues : il est souhaitable de mettre en place un comité multidisciplinaire qui suit les projets d'aménagement et en fait rapport à la haute direction. Une équipe ressource peut soutenir les travaux de ce comité. Dans certaines universités canadiennes, lors de la conception ou de la rénovation majeure des bâtiments, les architectes et les conseillers en sécurité doivent rédiger un rapport indiquant les mesures de prévention situationnelle qui seront implantées. Un comité multidisciplinaire valide ce rapport.

L'équipe ressource peut contribuer à la mobilisation des différents services de l'établissement, mettre en place des processus collaboratifs et faciliter la concertation des acteurs clés. Sa collaboration avec d'autres comités réunissant la communauté permet de mieux comprendre les différents dossiers et enjeux de l'établissement.

## 4.4 AGENTS FACILITATEURS DE L'ACTION

L'analyse des entrevues avec les spécialistes a mis en lumière quelques situations positives de leadership de même que des dispositifs institutionnels aux effets structurants. Ce sont les agents facilitateurs de l'action. Ils sont présentés à titre de recommandations complémentaires issues de l'expérience des personnes interviewées.

### OFFICIALISER LES PROCÉDÉS

L'établissement devrait se doter de normes écrites et d'une liste de vérification pour la prise en compte des principes de prévention et des paramètres opérationnels dans les projets d'aménagement du campus. Il est possible que des formations sur la prévention par l'aménagement soient nécessaires pour généraliser l'intégration des paramètres dans les projets.

### FAIRE PARTICIPER TOUTE LA COMMUNAUTÉ DE L'ÉTABLISSEMENT

L'établissement devrait mobiliser la communauté étudiante et permettre à ses membres de siéger à des comités de travail. Il faut aussi mobiliser le personnel. Le développement d'une culture de prévention contre les violences à caractère sexuel exige la mobilisation et la concertation de nombreux acteurs institutionnels, associatifs et étudiants. Le maintien de la participation reste un défi. Les interventions rapides, humaines et appropriées des services de l'établissement, lorsque surviennent des situations problématiques, entretiennent l'intérêt et la collaboration.

### COMPRENDRE POUR MIEUX AGIR

Il s'agit ici de se donner le temps et les ressources pour bien comprendre le phénomène, d'établir une concertation entre les services et les organisations et d'élaborer des stratégies portant sur différentes dimensions de la prévention.

### PLANIFIER DANS UNE DÉMARCHE CONCERTÉE

Planifier les aménagements en s'appuyant sur la concertation des parties prenantes apparaît comme une approche gagnante. Ce processus facilite le développement d'une culture de concertation. Un appui ferme et constant de la haute direction de l'établissement constitue un levier prépondérant pour le succès des démarches. Aussi, tous les services concernés sont appelés à s'engager dans la démarche de collaboration.



---

# CONCLUSION

---

La prévention des violences à caractère sexuel par l'aménagement des lieux consiste dans la mise en œuvre de stratégies qui concernent l'environnement bâti. La méthode présentée dans ce guide complète les stratégies psychosociales, politiques et administratives de prévention de la violence à caractère sexuel. Elle ne les remplace pas. Elle vise le cadre physique et les interventions sur les bâtiments, les équipements et les infrastructures. De plus, elle s'appuie sur les trois principales théories de prévention situationnelle développées dans la littérature scientifique et professionnelle en intégrant plus spécialement la prévention de la violence à caractère sexuel.

Cette méthode de prévention par l'aménagement des lieux se structure selon six principes : cinq principes d'aménagement (visibilité, surveillance et aide, signalisation, aménagement et achalandage, et entretien). Un principe d'action axé sur un processus de concertation et d'ouverture à la communauté universitaire ou collégiale complète cette méthode. Comme nous l'avons vu dans le chapitre portant sur les lieux typiques des campus, ces principes d'aménagement sont suffisamment souples pour s'appliquer à diverses configurations d'espaces. Par exemple, le principe de visibilité comprend quatre paramètres dont les modalités d'implantation s'adaptent selon les caractéristiques des lieux.

La consultation de la communauté, la réalisation de marches exploratoires, l'octroi de budgets adéquats et une démarche de planification intégrée des projets d'aménagement sont des mesures à mettre en place pour réaliser pleinement la stratégie de prévention par l'aménagement.

---

# **BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE**

---

Aceste, A. M. (2015). *Student perceptions of campus safety in northern New Jersey colleges: Recommendations for campus police leadership*. Omaha, NE : Creighton University.

Agubokwu, V. O. (2016). *Student perceptions of safety at urban, suburban, and rural community colleges*. Baltimore, MD : Morgan State University.

Alliance of BC Students (ABCS), College Student Alliance (CSA), Ontario Undergraduate Student Alliance (OUSA), Union étudiante du Québec (UEQ), New Brunswick Student Alliance (NBSA), Students Nova Scotia (StudentsNS), ... Canadian Alliance of Student Associations. (2018). *Perspectives : Une publication conjointe sur la prévention de la violence sexuelle sur les campus et les moyens d'intervenir*. Repéré à <https://unionetudiante.ca/download/perspectives-publication-conjointe-prevention-de-violence-sexuelle-campus-moyens-dintervenir/>

Altman I. et Christensen, K (1990) *Environment and Behaviour Studies : emergence of intellectual traditions*. New York : Plenum.

Armitage, R. (2017). Design, crime and built environment. Dans N. Tilley et A. Sidebottom (dir.), *Handbook of crime prevention and community safety* (2<sup>e</sup> éd., p. 234-253). Abingdon, Oxon; New York, NY : Routledge.

Armitage, R. et Monchuk, L. (2011). Sustaining the crime reduction impact of Secured by Design: 1999 to 2009. *Security Journal*, 24(4), 320-343.

Armstrong, E. A., Hamilton, L. et Sweeney, B. (2006). Sexual assault on campus: A multilevel, integrative approach to party rape. *Social problems*, 53(4), 483-499.

Association's Committee on Women in the Academic Profession (2012). *Campus sexual assault: Suggested policies and procedures*. Rapport pour l'American Association of University Professors. Repéré au <https://www.aaup.org/report/campus-sexual-assault-suggested-policies-and-procedures#overlay-context=news/new-statement-sexual-assault>.

Bergeron, M., Hébert, M., Ricci, S., Goyer, M., Duhamel, N., Kurtzman, L., ... Parent, S. (2016). *Violences sexuelles en milieu universitaire au Québec : rapport de recherche de l'enquête ESSIMU*. Montréal, Québec : Université du Québec à Montréal.

Boudreau, C. (2013). Le déploiement des caméras de surveillance dans les rues et autres espaces publics au Canada : au-delà des stratégies d'opposition et d'encadrement. *La Revue canadienne de criminologie et de justice pénale / Canadian Journal of Criminology and Criminal Justice*, 55(3), 319-352.

Brantingham, P. J. et Brantingham, P. L. (1991). *Environmental Criminology* (2<sup>e</sup> éd.). Prospect Heights, IL : Waveland Press.

Brooks Gardner, C. (1990). Safe conduct: Women, crime, and self in public places. *Social Problems*, 37(3), 311-328.

Bureau de normalisation du Québec (BNQ), (2013). *Norme BNQ 3019-190 Lutte aux îlots de chaleur urbains - Aménagement des aires de stationnement*. Québec.

Bwalya, B. (2012). *Enhancing campus safety through planning and design: Recommendations for the University of Manitoba Fort Garry campus*. Winnipeg, Manitoba : University of Manitoba.

CCM2 Architectes. (2019). *Avis technique sur les propositions contenues dans le guide*. Document inédit.

Clarke, R. V. (2005). Seven misconceptions of situational crime prevention. Dans N. Tilley (dir.), *Handbook of crime prevention and community safety* (p. 39-70). Cullompton, Royaume-Uni : Willan Publishing.

Clarke, R. V. (1983). Situational crime prevention: Its theoretical basis and practical scope. *Crime and Justice*, 4, 225-256.

Clarke, R. V. et Mayhew, P. (1980). *Designing out crime*. Londres, Royaume-Uni : Her Majesty's Stationery Office (HMSO).

Cohen, L. E. et Felson, M. (1979). Social change and crime rate trends: A routine activity approach. *American Sociological Review*, 44, 588-608.

Commission nationale de vidéosurveillance de France. (2009). *Projet de vidéoprotection. Guide méthodologique*. Rapport du comité de pilotage stratégique. Document récupéré à [www.interieur.gouv.fr/content/download/29056/212786/file/videoprotection-guide-methodo-partie-3.pdf](http://www.interieur.gouv.fr/content/download/29056/212786/file/videoprotection-guide-methodo-partie-3.pdf)

Cornish, D.B. & R.V., Clarke (1986), *The reasoning criminal. Rational choice perspectives on offending*. New York: Springer-Verlag

Cozens, P. M. et Love, T. (2017). The dark side of crime prevention through environmental design (CPTED). Dans H. N. Pontell (dir.), *Oxford Research Encyclopedia of Criminology and Criminal Justice*. New York, NY : Oxford University Press.

Cozens, P. M. (2011). Urban planning and environmental criminology: Towards a new perspective for safer cities. *Planning Practice and Research*, 26(4), 481-508.

Cozens, P.M., Saville, G et Hillier, David. (2005). Crime prevention through environmental design (CPTED): a review and modern bibliography. *Property management*, vol. 23, no 5, p. 328-356.

Crowe, T. D. et Fennelly, L. J. (2013). *Crime prevention through environmental design*. 3<sup>e</sup> édition, première en 2000. Amsterdam, Pays-Bas : Elsevier.

Day, K. (1999). Strangers in the night: Women's fear of sexual assault on urban college campuses. *Journal of Architectural and Planning Research*, 16(4), 289-312.

Day, K. (1995). Assault prevention as social control: Women and sexual assault prevention on urban college campuses. *Journal of Environmental Psychology*, 15(4), 261-281.

Day, K. (1994). Conceptualizing women's fear of sexual assault on campus: A review of causes and recommendations for change. *Environment and Behavior*, 26(6), 742-765.

Day, K., Stump, C. et Carreon, D. (2003). Confrontation and loss of control: Masculinity and men's fear in public space. *Journal of Environmental Psychology*, 23(3), 311-322.

Dills, J., Fowler, D. et Payne, G. (2016). *Sexual violence on campus: Strategies for prevention*. Atlanta, GA : National Center for Injury Prevention and Control et Centers for Disease Control and Prevention.

Direction générale de la condition féminine de l'Ontario en collaboration avec le ministère de la Formation et des Collèges et Universités (2013). *Intervenir contre la violence à caractère sexuel : guide de ressources pour les collèges et universités de l'Ontario*. Toronto: Gouvernement de l'Ontario.

Direction générale de l'Urbanisme, de l'habitat et de la construction (DGUHC) (2007). *Guide des études de sûreté et de sécurité publique dans les opérations d'urbanisme, d'aménagement et de construction*. Paris: La Documentation française.

Eck, J. (1997). Preventing crime at places. Dans L. W. Sherman, D. C. Gottfredson, D. L. MacKenzie, J. Eck, P. Reuter et S. D. Bushway, *Preventing Crime: What Works, What Doesn't, What's Promising* (p. 181-227). Washington, DC : U.S. Department of Justice, Office of Justice Programs.

Ekblom, P. (1995). Less crime, by design. *The Annals of the American Academy of Political and Social Science*, 539(1), 114-129.

Ending Violence Association of British Columbia (EVA BC). (2016). *Campus sexual violence: Guidelines for a comprehensive response*. Vancouver, Colombie-Britannique : EVA BC.

Espelage, D. L. (2018). Bullying, sexual violence, and suicide in education. Dans H. Shapiro (dir.), *The Wiley handbook on violence in education: Forms, factors, and preventions* (p. 321-326). Hoboken, NJ : John Wiley & Sons

Fisher, B. S. et Nasar, J. L. (1992). Fear of crime in relation to three exterior site features: prospect, refuge, and escape. *Environment and Behavior*, 24(1), 35-65.

Fox, J. A. et Burstein, H. (2010). *Violence and security on campus: From preschool through college*. Santa Barbara, CA : Praeger.

Geason, S. et Wilson, P. (1989). *Designing out crime: Crime prevention through environmental design*. Canberra, Australie : Australian Institute of Criminology.

Gibson, J. J. (1986). *The ecological approach to perception*. New York : Psychology Press Taylor & Francis.

Gibson, V. et Johnson, D. (2016). CPTED, but not as we know it: Investigating the conflict of frameworks and terminology in crime prevention through environmental design. *Security Journal*, 29(2), 256-275.

Gordon, M. T. et Riger, S. (1989). *The female fear*. New York, NY : The Free Press.

Greed, C. H. (1994). *Women and planning: Creating gendered realities*. Londres, Royaume-Uni : Routledge.

Greenberg, S. W. et Rohe, W. M. (1984). Neighborhood design and crime: A test of two perspectives. *Journal of the American Planning Association*, 50(1), 48-61.

Hadavi, S., Kaplan, R., & Hunter, M. C. R. (2015). Environmental affordances: A practical approach for design of nearby outdoor settings in urban residential areas. *Landscape and urban planning*, 134, 19-32.

Hanmer, J. et Maynard, M. (dir.) (1987). *Women, violence and social control*. Londres, Royaume-Uni : Palgrave Macmillan.

Hébert, M., Julien, M., Bergeron, M. et Daigneault, I. (2018). *Les activités préventives en matière de violences sexuelles dans les milieux d'enseignement collégiaux et universitaires : portrait des interventions actuelles au Québec*. Montréal, Québec : Université du Québec à Montréal.

Hillier, B. et Sahbaz, O. (2009). Crime and urban design: An evidence-based approach. Dans R. Cooper, G. Evans et C. Boyko (dir.), *Designing sustainable cities* (p. 163-186). Hoboken, NJ : Wiley-Blackwell.

Hollander, J. A. (2016). The importance of self-defense training for sexual violence prevention. *Feminism & Psychology*, 26(2), 207-226.

Institut Nazareth et Louis-Braille (INLB) et Société Logique. (2013). *Critères d'accessibilité universelle pour les aménagements extérieurs et déficience visuelle*. Longueuil, Québec : INLB et Société Logique.

International CPTED Association (ICA) (s. d.). *Trainings*. Repéré à [www.cpted.net/](http://www.cpted.net/)

Jacobs, J. (1961). *The Death and Life of Great American Cities*. Londres : Peregrine Book.

Jeffery, C. Ray. (1971). *Crime Prevention Through Environmental Design*. Beverly Hills, CA: Sage Publications.

Kim, D. et Park, S. (2017). Improving community street lighting using CPTED: A case study of three communities in Korea. *Sustainable cities and society*, 28, 233-241.

Koskela, H. et Pain, R. (2000). Revisiting fear and place: Women's fear of attack and the built environmen. *Geoforum*, 31(2), 269-280.

Kyle, M. J., Schafer, J. A., Burruss, G. W. et Giblin, M. J. (2017). Perceptions of campus safety policies: Contrasting the views of students with faculty and staff. *American Journal of Criminal Justice*, 42(3), 644-667.

Laforest, J., Maurice, P. et Bouchard, L. M. (dir.). (2018). *Rapport québécois sur la violence et la santé*. Montréal, Québec : Institut national de santé publique du Québec.

Lee, C. et Wong, J. S. (2019). A safe place to learn? Examining sexual assault policies at Canadian public universities. *Studies in Higher Education*, 1-14.

Lieber, M. (2008). *Genre, violences et espaces publics : la vulnérabilité des femmes en question*. Paris, France : Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.).

Lopes-Baker, A., McDonald, M., Schissler, J. et Pirone, V. (2017). Canada and United States: Campus sexual assault law & policy comparative analysis. *Canada-United States Law Journal*, 41(1), 156.

Mair, J. S. et Mair, M. (2003). Violence prevention and control through environmental modifications. *Annual Review of Public Health*, 24(1), 209-225. doi: 10.1146/annurev.publhealth.24.100901.140826

Marzbali Hedayati. Aldrin, Abdullah. Razak, Nordin Abd & M.J. Maghsoodi Tilaki (2012). The influence of crime prevention through environmental design on victimisation and fear of crime. *Journal of Environmental Psychology* 32(2):79-88

MacDonald, J.E. and Gifford, R. (1989), ``Territorial cues and defensible space theory: the burglar's point of view''. *The Journal of Environmental Psychology*, Vol. 9, no 3, pp. 193-205.

McCaughey, M. et Cermele, J. (2017). Changing the hidden curriculum of campus rape prevention and education: Women's self-defense as a key protective factor for a public health model of prevention. *Trauma, Violence, & Abuse*, 18(3), 287-302.

METRAC (Metropolitan Action Committee on Violence Against Women and Children) (2016). *Campus safety: Considerations and promising practices*. Toronto, Ontario : METRAC.

METRAC (Metropolitan Action Committee on Violence Against Women and Children) (2014). *Sexual assault policies on campus: Discussion paper*. Toronto, Ontario : METRAC.

METRAC (Metropolitan Action Committee on Violence Against Women and Children) (1989). *Women's Safety Audit Guide*. Toronto, Ontario : METRAC.

METRAC (Metropolitan Action Committee on Violence Against Women and Children) (1991). *Women's campus Safety Audit Guide*. Toronto, Ontario : METRAC.

Michael, S. E., Saville, G. et Warren, J. W. (2012). A CPTED bibliography: Publications related to urban space, planning, architecture, and crime prevention through environmental design, 1975-2010. *Landscape Architecture and Environmental Planning Faculty Publications*, (65), 1-74.

Monchuk, L. et Clancey, G. (2013). A comparative analysis of crime risk assessments and their application in Greater Manchester and New South Wales. *Built Environment*, 39(1), 74-91.

Nasar, J. L et Fisher, B. (1992). Design for vulnerability. *Sociology and Social Research*, 76(2), 48-58.

National Institute of Building Sciences. Building Resiliency: Crime Prevention Through Environmental Design Excerpted from the 12th Edition of Architectural Graphic Standards. Hall, D. J., & N.M. Giglio pour American Institute of Architects . 2016. Repéré au [www.wbdg.org/resources/crime-prevention-environmental-design#ar](http://www.wbdg.org/resources/crime-prevention-environmental-design#ar)

Newlands, R. et O'Donohue, W. (2016). A critical review of sexual violence prevention on college campuses. *Acta Psychopathologica*, 2(2), 14.

Newman, O. (1972). *Defensible space: Crime prevention through urban design*. New York, NY : MacMillan.

Ngo, V. D., Lefrançois, C. B., Keating, J., Fineblit, E., Herod, M., De Sousa, S. et Mill, S. (2014). *Perceptions of safety in UBC campus public spaces: The case of the University Neighbourhoods Association*. Vancouver, Colombie-Britannique : University of British Columbia.

Office of the Personal Security Coordinator. (2000). *Personal security mapping project*. Vancouver, Colombie-Britannique : University of British Columbia.

Pain, R. (1993). Women's fear of sexual violence: Explaining the spatial paradox. Dans H. Jones (dir.), *Crime and the urban environment: The Scottish experience*. (p.55-68). Aldershot: Avebury.

Pain, R. (1991). Space, sexual violence and social control: Integrating geographical and feminist analyses of women's fear of crime. *Progress in Human Geography*, 15(4), 415-431.

Painter, K. (1996). *Street lighting, crime and fear of crime: A summary*. Cambridge, Royaume-Uni : University of Cambridge, Institute of Criminology.

Paquin, S. (2009). *Ma ville en toute confiance : guide des meilleures pratiques pour un aménagement sécuritaire destiné aux municipalités et à leurs partenaires*. Montréal, Québec : Union des municipalités du Québec et ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine.

Paquin, S. (2006). Le sentiment d'insécurité dans les lieux publics urbains et l'évaluation personnelle du risque chez des travailleuses de la santé. *Nouvelles pratiques sociales*, 19(1), 21-39.

Paquin, S. (2005). Le partenariat dans la prévention du crime en milieu urbain : les défis d'une culture à consolider. *Canadian Journal of Criminology and Criminal Justice*, 47(2), 317-336.

Paquin, S. (2002). *Pour un environnement urbain sécuritaire : guide d'aménagement*. Montréal, Québec : Ville de Montréal.

Park, Y. et Rogers, G. O. (2015). Neighborhood planning theory, guidelines, and research: Can area, population, and boundary guide conceptual framing? *Journal of Planning Literature*, 30(1), 18-36.

Paskovic, A. (2012). *Urban Lighting: Planning for Public Spaces in Vancouver's Southeast False Creek*. Mémoire de maîtrise. School of Urban and Regional Planning. Queen's University. Repéré au [https://qspace.library.queensu.ca/bitstream/handle/1974/7464/Paskovic\\_Anya\\_L\\_201209\\_MPL.pdf?sequence=1&isAllowed=y](https://qspace.library.queensu.ca/bitstream/handle/1974/7464/Paskovic_Anya_L_201209_MPL.pdf?sequence=1&isAllowed=y)

Patton, R. C. et Gregory, D. E. (2014). Perceptions of safety by on-campus location, rurality, and type of security/police force: The case of the community college. *Journal of College Student Development*, 55(5), 451-460.

Perkins, W. et Warner, J. (2017). Sexual violence response and prevention: Studies of campus policies and practices. *Journal of School Violence*, 16(3), 237-242.

Quinlan, E., Quinlan, A., Fogel, C. et Taylor, G. (2017). *Sexual violence at Canadian universities: Activism, institutional responses, and strategies for change*. Waterloo, Ontario : Wilfrid Laurier University Press.

Réseau de transport de Longueuil (RTL). (2015). *Aménagement des arrêts d'autobus du Réseau de transport de Longueuil : guide*. Longueuil, Québec : RTL.

Reynald, D. M. (2011). Translating CPTED into crime preventive action: A critical examination of CPTED as a tool for active guardianship. *European Journal on Criminal Policy and Research*, 17(1), 69-81.

Robinson, M. B. et Mullen, K. L. (2001). Crime on campus: A survey of space users. *Crime Prevention and Community Safety*, 3(4), 33-46.

Rust, D. (2012). *Emergency protocol and violence prevention in a university setting*. Flagstaff, AZ : Northern Arizona University.

Sans oui, c'est non! (2017). *Les situations à risque et les meilleures pratiques de prévention et d'intervention dans le contexte des activités d'accueil en milieu universitaire*. Montréal, Québec : Sans oui, c'est non!

Seifi, M. et Abdullah, A. (2016). Conceptualizing the application of Geographic information system in crime prevention through environmental design. *International Journal of Business and Management Study*, 3(1), 15-21.

Senn, C. Y., Eliasziw, M., Barata, P. C., Thurston, W. E., Newby-Clark, I. R., Radtke, H. L. et Hobden, K. L. (2014). Sexual violence in the lives of first-year university women in Canada: No improvements in the 21st century. *BMC Women's Health*, 14(1), 135.

Senn, C. Y., Eliasziw, M., Hobden, K. L., Newby-Clark, I. R., Barata, P. C., Radtke, H. L. et Thurston, W. E. (2017). Secondary and 2-year outcomes of a sexual assault resistance program for university women. *Psychology of Women Quarterly*, 41(2), 147-162.

Shariati, A. (2017). *An assessment of the role of crime prevention through environmental design (CPTED) in campus safety*. Miami, FL : Florida International University.

Shariati, A. et Guerette, R. T. (2017). Situational crime prevention. Dans B. Teasdale et M. S. Bradley (dir.), *Preventing crime and violence* (p. 261-268). Cham, Suisse : Springer.

Sheehy, E. A. (2017). Making universities safe for women: Sexual assault on campus. Dans W. Antony, J. Antony et L. Samuelson (dir.), *Power and resistance: Critical thinking about Canadian social issues* (6<sup>e</sup> éd., p. 260-284). Black Point, Nouvelle-Écosse : Fernwood.

Skogan, W. G. (1990). *Disorder and decline: Crime and the spiral of decay in American neighbourhoods*. Berkeley, CA : University of California Press.

Sloan III, J. J. et Fisher, B. S. (2010). *The dark side of the ivory tower: Campus crime as a social problem*. Cambridge, Royaume-Uni : Cambridge University Press.

Smith, M. D. (1988). Women's fear of violent crime: An exploratory test of a feminist hypothesis. *Journal of Family Violence*, 3(1), 29-38.

Snedker, K. A. (2015). Neighborhood conditions and fear of crime: A reconsideration of sex differences. *Crime & Delinquency*, 61(1), 45-70.

Société Logique (2014, révisé en 2017). *10 principes de base pour l'aménagement du domaine public*. Document pour le Comité consultatif en accessibilité universelle du Service des infrastructures, de la voirie et des transports de la Ville de Montréal.

Stafford, M. C. et Galle, O. R. (1984). Victimization rates, exposure to risk, and fear of crime. *Criminology*, 22(2), 173-185.

Stanko, E. A. (1995). Women, crime, and fear. *The Annals of the American Academy of Political and Social Science*, 539(1), 46-58.

Stanko, E. A. (1990). *Everyday violence: How women and men experience sexual and physical danger*. Londres, Royaume-Uni : Pandora.

Students Active for Ending Rape (SAFER). (2013). *Moving beyond blue lights and buddy systems: A national study of student anti-rape activists*. New York, NY : SAFER.

Students Nova Scotia (2014). *Student safety in Nova Scotia: A review of student union policies and practices to prevent sexual violence*. Rapport élaboré par Martell Consulting Services, janvier, Halifax, Nouvelle-Écosse.

Tolentino, J. (2018, 5 février). Is there a smarter way to think about sexual assault on campus? *The New Yorker*. Repéré à [www.newyorker.com/](http://www.newyorker.com/)

Turgeon, J. et Rinfret-Raynor, M. (1993). La peur du crime chez les femmes et les différentes formes de violence qu'elles subissent. *Revue internationale d'action communautaire*, 30(70), 107-116.

Umar, F. (2017). *Understanding spatial patterns of urban crime in a developing country* (Thèse de doctorat, University College London - UCL). Repéré à <http://discovery.ucl.ac.uk/1553240/>

Université de Toronto à Mississauga (UTM). (s. d.). *Work Alone / WalkSafe Program's*. Repéré à [www.utm.utoronto.ca/campus-police/safety-programs/work-alone-walksafe-programs](http://www.utm.utoronto.ca/campus-police/safety-programs/work-alone-walksafe-programs)

Université d'Ottawa (2015). *Guide d'information sur la violence sexuelle*. Produit par le Vice-rectorat aux études, 26 mai, repéré [www.uottawa.ca/violence-sexuelle-soutien-et-prevention/sites/www.uottawa.ca/violence-sexuelle-soutien-et-prevention/files/guide\\_violence\\_sexuelle\\_fr\\_02\\_janvier\\_2016.pdf](http://www.uottawa.ca/violence-sexuelle-soutien-et-prevention/sites/www.uottawa.ca/violence-sexuelle-soutien-et-prevention/files/guide_violence_sexuelle_fr_02_janvier_2016.pdf)

Université McGill (2014). *Signalisation architecturale intérieure : standards de signalisation architecturale intérieure, cahier général*. Montréal, Québec : Université McGill.

U. S. Department of Education. Office of Postsecondary Education. (2016). *The handbook for campus safety and security reporting: 2016 edition*. Repéré à [www2.ed.gov/admins/lead/safety/handbook.pdf](http://www2.ed.gov/admins/lead/safety/handbook.pdf)

Vagi, K. J., Stevens, M. R., Simon, T. R., Basile, K. C., Carter, S. P. et Carter, S. L. (2018). Crime prevention through environmental design (CPTED) characteristics associated with violence and safety in middle schools. *Journal of School Health, 88*(4), 296-305.

Valentine, G. (1989). The geography of women's fear, *Area, 21*(4), 385-390.

Van der Meulen, E. et Glasbeek, A. (2013). *The gendered lens: A report on women's experiences with video surveillance and urban security in Toronto*. Toronto, Ontario : Ryerson University.

Ville de Montréal. Direction des transports. (2017). Aménagements piétons universellement accessibles. *Guide d'aménagement durable des rues de Montréal* (fascicule 5). Montréal, Québec, Ville de Montréal.

Ville de Québec et Institut de réadaptation en déficience physique de Québec (IRDPQ). (2010). *Guide pratique d'accessibilité universelle*. Québec, Québec : Ville de Québec et IRDPQ.

Von Hirsch, A., Garland, D. et Wakefield, A. (dir.) (2000). *Ethical and social perspectives on situational crime prevention*. Portland, OR : Hart Publishing.

Warr, M. (1985). Fear of rape among urban women. *Social problems, 32*(3), 238-250.

Warr, M. (1984). Fear of victimization: Why are women and the elderly more afraid?. *Social Science Quarterly, 65*(3), 682-702.

Weisburd, D., Braga, A. A., Groff, E. R. et Wooditch, A. (2017). Can hot spots policing reduce crime in urban areas? An agent-based simulation. *Criminology, 55*(1), 137-173.

Weisburd, D., Eck, J. E., Braga, A. A., Telep, C. W., Cave, B., Bowers, K., ... Yang, S.-M. (2016). *Place matters: Criminology for the twenty-first century*. Cambridge, Royaume-Uni : Cambridge University Press.

Wekerle, G. R. et Whitzman, C. (1995). *Safe cities: Guidelines for planning, design and management*. New York, NY : Van Nostrand Reinhold.

Welsh, B. C. (2007). *Evidence-based crime prevention: Scientific basis, trends, results and implications for Canada* (Rapport 2007-1). Ottawa, Ontario : National Crime Prevention Centre (NCPC).

Welsh, B. C. et Farrington, D. P. (2009). Improved street lighting. Dans B. C. Welsh et D. P. Farrington (dir.), *Making public places safer: Surveillance and crime prevention* (p.81-92). New York, NY : Oxford University Press..

Wilcox, P. et Cullen, F. T. (2018). Situational opportunity theories of crime. *Annual Review of Criminology, 1*(1), 123-148.

Wilson, J. Q. et Kelling, G. L. (1982). The police and neighbourhood safety. *The Atlantic* (mars), 29-38.

Winterdyk, J. A. (2017). *Crime prevention: International perspectives, issues, and trends*. Boca Raton, FL : CRC Press.

Women in Cities International (2008). *Women's Safety Audits: What Works and Where?* Safer Cities Programme, UN-HABITAT Wood, L., Sulley, C., Kammer-Kerwick, M., Follingstad, D. et Busch-Armendariz, N. (2017). Climate surveys: An inventory of understanding sexual assault and other crimes of interpersonal violence at institutions of higher education. *Violence Against Women*, 23(10), 1249-1267.

Woodward, V. H., Pelletier, D., Griffin III, O. H. et Harrington, J. R. (2016). University policies and programs for crime prevention and awareness: An examination of online reports and resources. *Criminal Justice Review*, 41(2), 140-158.

Wooten, S. C. et Mitchell, R. W. (dir.) (2016). *Preventing sexual violence on campus: Challenging traditional approaches through program innovation*. Abingdon, Oxon; New York, NY : Routledge.



[EDUCATION.GOUV.QC.CA](http://EDUCATION.GOUV.QC.CA)